Policy framework for Addressing Crime Prevention and Youth Ages 12 to 18

Executive Summary

National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention

National Crime Prevention Centre
June 2000

Canada

Également disponible en français sous le titre :
Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents âgés de 12 à 18 ans : sommaire.

To obtain a copy of the Policy Framework, please contact:

National Crime Prevention Centre
284 Wellington Street,
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0H8

Toll-free: 1-877-302-6272

Tel: (613) 941-9306
Fax: (613) 952-3515
E-mail: **ncpc@crime-prevention.org**

This document is also available on our website
http://www.crime-prevention.org

This document may be reproduced in part or in whole, and by any means, without change or further permission from the National Crime Prevention Centre, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the materials reproduced; that the National Crime Prevention Centre is identified as the source; and that the reproduction is not represented as an official version of the original.

The National Crime Prevention Centre, located within the Department of Justice, is responsible for implementing the *National Strategy on Community Safety and Crime Prevention*, in partnership with the Department of the Solicitor General of Canada.

Government of Canada Gouvernement du Canada

PURPOSE

The purpose of this document is to present a Policy Framework to foster action that will prevent youth victimization and reduce the likelihood that youth living in situations of risk will engage in criminal behaviour during adolescence or in later life stages. This Policy Framework has been developed at the request of the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention.

This Policy Framework applies to youth ages 12 to 18.[1] Youth are an established priority of Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention. The National Crime Prevention Centre (NCPC) intends to implement this Policy Framework in conjunction with complementary policy frameworks for the Strategy's other priorities, children (ages 0 to 12), Aboriginal populations and women and girls' personal security.

This Policy Framework is the result of the contributions of many individuals across the country. The NCPC would especially like to thank the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention for its guidance in the preparation of this document and the many individuals with community-based expertise and experience, as well as those representing governments, who provided comments.

The Strategy is part of an evolving approach that involves many players—governments, First Nations, communities, non-governmental organizations, professional organizations, the private sector, and individuals—among others, in fostering the healthy, secure, pro-social development of youth and communities. It operates within the context of the National Children's Agenda and the Federal-Provincial-Territorial Social Union Agreement. It acknowledges that provincial and territorial governments and other federal departments have key responsibilities in promoting health and social development of youth. It recognizes that community safety and the positive social development of youth are linked, and that integrated approaches across sectors are desirable. The Strategy is linked to the Youth Justice Renewal Strategy that emphasizes a balance among the needs to prevent youth crime, ensure there are meaningful consequences when youth commit offences, and improve rehabilitation and reintegration strategies when youth come into conflict with the law. The Strategy helps communities create and maintain safe and violence-free environments that will enable youth to make a positive transition into adulthood, assume responsibility and participate fully in Canadian society. It focuses on secondary prevention, particularly community efforts to address the multiplicity of risk factors that contribute to:

- youth victimization; and,
- adolescent and/or later life criminal behaviour.

[1] Although "to age 18" is the upper age limit of the Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Youth, the National Strategy may also address crime prevention issues concerning young at-risk adults.

KEY POLICY CONCERNS

It is widely accepted that the presence of and interplay among risk factors is linked to or associated with criminal behaviour during adolescence and in later life stages. This interplay is complex and there are no clear, linear lines of cause and effect.

Research is continually refining our understanding of the role and interplay of risk factors in crime and victimization and what policies and programs would be effective in addressing these factors. Risk factors are present during childhood and adolescence and relate to family, individual, peer, school and community influences, as well as factors that contribute to positive outcomes. Cultural norms and trends also contribute to the social acceptance of or indifference to certain forms of crimes against—or offending behaviours perpetrated by—youth. Gender is also a key factor, as the frequency and nature of offending behaviour among young men is much different than that of young women. There is also growing recognition that the presence of multiple risk factors produces the greatest levels of risk. Interventions that address multiple risk factors are therefore most desirable. Strategies that address underlying societal factors such as poverty and unemployment, abuse and neglect, inadequate schooling and housing—as well as strategies that address more immediate individual, family and community risk factors—need to be linked to crime prevention policy.

From the perspective of the Strategy, which emphasizes a crime prevention through social development approach, the primary task is to identify the changeable risk factors associated with crime and victimization and support the development and implementation of crime prevention solutions that involve individuals, families and community.

Collaboration and partnership development across sectors and disciplines is also an important component, because this form of development builds integration.

The key challenges for the Strategy are in:

- building complementary languages and visions of crime prevention through social development across sectors and disciplines;
- identifying effective ways to reduce or minimize the multiplicity of risk factors associated with crime and victimization affecting youth;
- fostering the development of a repertoire of appropriate tools to address situations of risk related to crime and victimization—at individual, family and community levels; and,
- fostering the integration of efforts across sectors and disciplines, given the mandate and scope of the youth justice system and the range of youth-serving resources available at the community level—whose efforts contribute to crime prevention.

The optimal points of intervention for the Strategy involve addressing youth crime and victimization crime and victimization issues from a secondary prevention perspective. Supporting Canadian communities in their efforts to help youth living in multiple risk situations that contribute to crime and victimization is one of the Strategy's priorities.

GOAL AND OBJECTIVES

The goal of the Policy Framework is to:

- ***Foster community action and promote conditions that will prevent youth victimization and the probability of current or later life criminal behaviour.***

The specific objectives are to build on identified factors and conditions that contribute to youth victimization and the risk of engaging in criminal behaviour by:

- supporting communities in developing and testing strategies to address factors and conditions that place youth at risk;
- identifying and promoting "best practices" within communities that can reduce or minimize factors and conditions that place youth at risk of victimization, or that may lead to criminal behaviour;
- identifying and promoting conditions that produce pro-social individuals, families and communities that will help to prevent crime.

Informal and formal support systems in the community—families, peers, and organizations—play a critical role in efforts to reach these objectives.

Priority Focus

Community safety, secure family environments and the positive social development of youth are linked in many ways. The presence of direct and linked risk factors that undermine the personal security of youth therefore need to be addressed from various perspectives and requires collaboration among various players. The National Strategy's focus is on developing community-based ways to address issues related to youth living in conditions of multiple risk. This may include social development strategies focusing on the following:

- Youth and their families who are living in situations where risk factors (or combinations of risk factors) are present in the home, such as violence and abuse; substance use and/or addiction; disorganized, criminal lifestyle exercised by family members; and siblings who have exhibited serious behavioural difficulties. Strategies that focus on youth and their families living in situations of relative disadvantage, or who are marginalized due to factors such as race, Aboriginal status, class background, disability, unemployment, homelessness, and addiction/fetal alcohol effects (FAE), mental health disorders, involvement in sex trade, among others, as well as youth and families living in communities that are at high risk and/or in high need[1] are priority considerations.

---

[2] High-risk or high-need communities include communities where personal security risks are high, and may include rural or isolated communities where specific needs concerning children and their families have not been addressed or are only now emerging. It may include

- Youth who are at risk of coming into conflict with the law. This may include youth who displayed problem behaviours (e.g., bullying, aggressive and disruptive behaviour) as children who continue to display behavioural problems in adolescence; youth who display a late onset of aggressive behaviour; youth with anti-social peers and/or association with gangs); and, young offenders who are at risk of re-offending. FAE and substance abuse are also considerations. It is important to note that behavioural signs may vary by factors such as age, developmental stage and gender.

Situational crime prevention approaches in combination with social development crime prevention models may also be considered for specific youth offence patterns in communities, such as car theft, break and enter, impaired driving, hate crimes and "street-related" crimes such as assault and drug-trade related crimes.

Funding Overview

The four funding mechanisms under the National Strategy—the Community Mobilization Program, the Investment Fund, the Partnership Program and the Crime Prevention Business Action—will be utilized to:

- address risk factors associated with victimization of, and offending behaviour among youth. In particular, the Strategy can facilitate innovation by supporting the development, implementation and testing of comprehensive models and strategies particularly in community-specific settings that are at high risk or in high need;

- develop crime prevention knowledge, skills, resources and activities within "high-risk/high-need" communities where youth victimization and/or youth crime is of concern, as well as within at-risk populations of youth within various communities, where multiple risk factors are present;

- support the ongoing development and evaluation of comprehensive models and strategies; and,

- identify "best practices" to address crime prevention concerns related to youth.

Links to other Priority Foci of the Strategy

Addressing crime prevention issues related to Aboriginal youth, their families and communities is a particular priority focus of the Strategy.

---

communities where there are few early intervention supports for children and families (formal and/or informal) available. It also includes communities experiencing rapid or disconcerting change, communities experiencing or nearing crisis, etc.

CADRE STRATÉGIQUE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME CHEZ LES ADOLESCENTS ÂGÉS DE 12 À 18 ANS

SOMMAIRE

STRATÉGIE NATIONALE
SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET LA PRÉVENTION DU CRIME

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
JUIN 2000

Canada

This version is also available in English under the title:
Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Youth Ages 12 to 18: Summary.

Pour obtenir un exemplaire du Cadre stratégique, prière de contacter :

Le Centre national de prévention du crime
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0H8

Sans frais : 1-877-302-2672

Tél. : (613) 941-9306
Télécopieur : (613) 952-3515
Courriel : **cnpc@crime-prevention.org**

Ce document est également disponible sur notre site Web
http://www.crime-prevention.org

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie, par tout moyen, sans changement ou autorisation du Centre national de prévention du crime, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée pour assurer l'exactitude du contenu reproduit, que le Centre national de prévention du crime soit identifié comme auteur et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle du document original.

Le Centre national de prévention du crime, intégré au ministère de la Justice, a le mandat de mettre en œuvre la *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime* en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada.

Gouvernement du Canada Government of Canada

OBJECTIF

Ce document expose le cadre stratégique établi pour favoriser la mise en œuvre de mesures visant à empêcher que les adolescents ne deviennent des victimes et à atténuer les situations qui risquent de les mener au crime au cours de leur adolescence ou plus tard dans la vie. Ce cadre stratégique a été élaboré à la demande du Comité directeur national de la sécurité communautaire et de la prévention du crime.

Ce cadre stratégique s'applique aux adolescents âgés de 12 ans à 18 ans[1]. Les adolescents sont une des priorités de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Le Centre national de prévention du crime (CNPC) a l'intention de mettre en œuvre ce cadre stratégique en même temps que les cadres stratégiques complémentaires établis pour les autres priorités de la Stratégie : les enfants (de 0 à 12 ans), les Autochtones et la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

Le présent Cadre stratégique est le fruit de la contribution de nombreuses personnes dans tout le pays. Le CNPC aimerait particulièrement remercier le Comité directeur national de la sécurité communautaire et de la prévention du crime pour avoir offert son appui à la rédaction de ce document. Ils sont aussi reconnaissants envers les nombreuses personnes ayant de l'expérience et des compétences dans le domaine du travail communautaire de même que les représentants du Gouvernement qui ont fait part de leurs observations.

La Stratégie fait partie d'une démarche à laquelle prennent part de nombreux intervenants. Leur but est d'encourager le développement sain, sécuritaire et social des jeunes et des collectivités. Parmi ces intervenants, nous retrouvons entre autres, les gouvernements, les Premières nations, les collectivités, les organisations non gouvernementales (ONG), les organismes professionnels, le secteur privé et les particuliers. La Stratégie est appliquée dans le contexte du Programme d'action national pour les enfants et de l'Entente-cadre sur l'union sociale conclue par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elle reconnaît que les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les autres ministères fédéraux sont les premiers responsables de la santé et du développement social des adolescents. Elle reconnaît également que la sécurité communautaire et le développement social positif des adolescents sont liés, et que des approches mettant en cause différents secteurs sont souhaitables. La Stratégie est liée directement avec une autre stratégie, celle du renouvellement du système de justice pour les jeunes. Cette dernière vise principalement à assurer un équilibre entre la nécessité de prévenir le crime chez les adolescents, de faire en sorte que les infractions commises par les adolescents soient assorties de conséquences significatives et d'améliorer les stratégies de réadaptation et de réinsertion sociale lorsque les adolescents se trouvent en conflit avec la loi. La Stratégie aide les collectivités à établir et préserver des milieux sûrs et exempts de violence dans lesquels les adolescents pourront vivre une transition positive vers l'âge adulte, assumer leurs responsabilités et participer pleinement à la société canadienne. Elle est axée sur la prévention secondaire, en particulier sur les efforts déployés par les collectivités en vue de s'attaquer aux nombreux facteurs de risque qui prédisposent les adolescents:

- à devenir des victimes;
- à adopter des comportements criminels au cours de l'adolescence ou plus tard dans la vie.

[1] Bien que 18 ans représente la limite d'âge en ce qui concerne le Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les jeunes, la Stratégie nationale peut aussi viser les questions entourant la prévention du crime chez les jeunes adultes à risque.

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES

On admet généralement que la présence et l'interaction de facteurs de risque sont liées aux comportements criminels qui se manifestent au cours de l'adolescence et des étapes suivantes de la vie. Cette interaction est complexe et il est impossible d'établir un lien clair et direct entre les causes et les effets.

Les recherches nous permettent de mieux comprendre le rôle et l'interaction des facteurs de risque en rapport avec la criminalité et la victimisation et les politiques et programmes qui nous aideraient à aborder ces facteurs. Durant l'enfance et l'adolescence les facteurs de risque sont liés à l'influence de la famille, aux rapports personnels, aux pairs, à l'école et à la collectivité, au même titre que les facteurs qui contribuent positivement au développement de l'individu. Les normes et les tendances culturelles contribuent également à influencer le niveau de tolérance ou d'indifférence de la société à l'égard de certains crimes contre les adolescents ou perpétrés par ceux-ci. Le sexe de l'individu joue également un rôle important puisque les infractions commises par les jeunes hommes diffèrent substantiellement de par leur nature et leur fréquence. On constate, de plus en plus, que le niveau de risque augmente avec le nombre de facteurs de risque. Conséquemment, les interventions les plus appropriées seront celles qui pourront traiter de plusieurs formes de risque. Les stratégies qui portent sur les facteurs sociaux, comme la pauvreté et le chômage, les mauvais traitements et la négligence, le manque de scolarité et le logement inadéquat - de même que les stratégies visant à réduire les facteurs de risque individuels, familiaux et communautaires plus immédiats – doivent être rattachées aux politiques de prévention du crime.

Du point de vue de la Stratégie, qui met l'accent sur la prévention du crime par le développement social, il faut déterminer les facteurs de risque liés au crime et à la victimisation sur lesquels nous pouvons agir et favoriser l'établissement et la mise en oeuvre de modèles de prévention du crime faisant appel à la participation des personnes, des familles et de la collectivité.

La collaboration et l'établissement de partenariats entre les différents secteurs et disciplines est également un élément important, car cette forme de développement permet une meilleure intégration.

Les principaux défis pour la Stratégie consistent à:

- établir une terminologie et une vision complémentaires de la prévention du crime par le développement social chez les différents secteurs et disciplines;
- déterminer des façons efficaces de réduire les nombreux facteurs risquant d'entraîner les adolescents vers le crime et la victimisation;
- favoriser l'établissement d'un répertoire d'outils permettant de s'attaquer, à l'échelle des personnes, des familles et des collectivités, aux situations qui risquent de mener au crime et à la victimisation;
- favoriser l'intégration des efforts entre les différents secteurs et disciplines dont les efforts contribuent à la prévention du crime, compte tenu du mandat et de la portée du système de justice pour les adolescents et de la gamme des services communautaires destinés aux adolescents.

La prévention secondaire, en ce qui concerne la criminalité et la victimisation chez les jeunes et tout ce qui est relatif à ces questions, représente le moyen d'intervention optimal. Une des priorités de la Stratégie consiste à appuyer les collectivités canadiennes dans leurs efforts

pour aider les adolescents vivant dans des situations comportant de multiples risques qui contribuent au crime et à la victimisation.

BUT ET OBJECTIFS

Voici le but du Cadre stratégique:

- ***Promouvoir l'action communautaire et favoriser les conditions qui réduiront les risques que les adolescents deviennent des victimes et qu'ils adoptent des comportements criminels.***

Les objectifs spécifiques consistent à cibler les facteurs et les conditions qui contribuent à la victimisation des adolescents et au risque qu'ils s'adonnent à des activités criminelles plus tard dans la vie en :

- aidant les collectivités à élaborer et mettre à l'essai des stratégies pour s'attaquer aux facteurs et aux conditions entraînant des risques pour les enfants;
- déterminant les meilleures pratiques qui peuvent le mieux atténuer les facteurs et les conditions risquant de transformer les enfants en victimes ou de les pousser au crime plus tard dans leur vie et en favorisant l'adoption de ces pratiques au sein des familles et des collectivités;
- déterminant et favorisant les conditions qui suscitent le développement social positif des personnes, des familles et des collectivités et qui aideront à prévenir le crime.

Les réseaux de soutien communautaire, privés ou officiels — les familles, les pairs et les organismes — jouent un rôle crucial dans les efforts déployés pour atteindre ces objectifs.

Priorité de la Stratégie

La sécurité communautaire, le milieu familial sécuritaire et le développement social positif des enfants sont liés à plusieurs égards. Il faut par conséquent aborder de différents points de vue les facteurs de risque directs ou connexes qui compromettent la sécurité personnelle des adolescents et s'assurer la collaboration des divers intervenants. La Stratégie nationale vise à élaborer de nouveaux moyens de traiter les différentes questions liées aux enfants et aux familles vivant dans des conditions comportant des risques multiples. Il peut s'agir entre autres de stratégies de développement social axées sur:

- Les adolescents et les familles vivant dans des situations où des facteurs de risque (ou des combinaisons de facteurs de risque) sont présents au foyer, soit des facteurs comme la violence, les mauvais traitements, la consommation d'alcool et de drogues, l'alcoolisme et la toxicomanie, un mode de vie désorganisé ou criminel chez des membres de la famille et des problèmes de comportement graves chez les frères et sœurs. Les stratégies axées sur les adolescents et leurs familles qui sont désavantagés ou marginalisés en raison de facteurs comme la race, le statut d'Autochtone, la classe sociale, l'invalidité, le chômage, l'état de sans-abri et le syndrome de l'alcoolisme fœtal, les troubles mentaux, le chômage et la participation à l'industrie du sexe, entres autres, de même que les adolescents et les familles vivant dans des collectivités où les risques ou les besoins sont

élevés[2] doivent faire l'objet d'une priorité.

- Les adolescents dont le comportement permet de croire qu'ils risquent d'entrer en conflit avec le système de justice pour les adolescents. Il peut s'agir d'adolescents qui ont manifesté des problèmes de comportement (p. ex., intimidation et comportements agressifs et perturbateurs) au cours de l'enfance et qui continuent de manifester de tels problèmes au cours de l'adolescence, des adolescents chez qui on observe des comportements agressifs, plus tard, ainsi que des adolescents qui fréquentent d'autres adolescents antisociaux ou qui font partie de bandes ou de jeunes délinquants qui courent un risque élevé de récidiver. Le syndrome d'alcoolisme fœtal et la toxicomanie sont également des facteurs à prendre en considération. Toutefois, il est important de noter que les problèmes de comportement peuvent varier selon l'âge, le stade de développement et le sexe.

On peut également envisager des approches situationnelles en matière de prévention du crime, combinées à des modèles de prévention du crime axés sur le développement social, dans le cas des collectivités où les adolescents commettent certains types d'infractions précises telles que : vols d'autos, introduction par effraction, conduite avec facultés affaiblies, crimes motivés par la haine et crimes liés à la vie sur la rue, comme les voies de fait et les crimes liés au trafic de la drogue.

Aperçu du financement

Les quatre mécanismes de financement prévus dans le cadre de la Stratégie nationale, soit le Programme de mobilisation des collectivités, le Fonds d'investissement, le Programme de partenariat et le Programme d'intervention des entreprises, serviront à :

- aborder les facteurs de risque associés à la victimisation et aux comportements délinquants chez les adolescents. La Stratégie peut notamment favoriser l'innovation au moyen de l'élaboration, la mise en œuvre et l'essai d'autres modèles et initiatives, particulièrement dans des milieux communautaires précis, comme des collectivités où les risques et les besoins sont élevés;
- accroître les connaissances, les compétences, les ressources et les activités liées à la prévention du crime dans les collectivités où les risques de criminalité et de victimisation chez les adolescents sont élevés et où il est urgent d'intervenir. Il faudra également appliquer les mêmes mesures chez les jeunes vivant dans des collectivités à facteurs de risque multiples;
- appuyer l'élaboration et l'évaluation continues de stratégies et de modèles types de prévention du crime; et,
- définir les « meilleures pratiques » pour s'attaquer aux problèmes de prévention du crime chez les adolescents.

Liens avec d'autres priorités de la Stratégie

Il est particulièrement prioritaire pour la Stratégie d'aborder la question de prévention du crime en considérant les jeunes Autochtones, leur famille et leur collectivité.

---

[2] Les collectivités où les risques ou les besoins sont élevés sont celles où la sécurité personnelle est très menacée, ainsi que les collectivités rurales ou isolées où l'on n'a pas répondu aux besoins particuliers des jeunes et des familles. Parfois, ces besoins ne font que commencer à se manifester. Il peut s'agir de collectivités ne pouvant offrir aux jeunes et à leurs familles que peu d'interventions (officielles ou non) pour les aider. Il peut aussi s'agir de collectivités vivant des changements rapides ou déconcertants, ou qui vivent ou frôlent une crise, etc.

103-05278/

Policy framework for Addressing Crime Prevention and Youth Ages 12 to 18

National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention

National Crime Prevention Centre
June 2000

Canada

Policy framework for Addressing Crime Prevention and Youth Ages 12 to 18

National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention

National Crime Prevention Centre
June 2000

Canada

Également disponible en français sous le titre :
Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents âgés de 12 à 18 ans.

To obtain a copy of the executive summary of this policy framework, please contact:

National Crime Prevention Centre
284 Wellington Street
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0H8

Toll-free: 1-877-302-6272

Tel. : (613) 941-9306
Fax: (613) 952-3515
E-mail: **ncpc@crime-prevention.org**

This document is also available on our website
http://www.crime-prevention.org

This document may be reproduced in part or in whole, and by any means, without change or further permission from the National Crime Prevention Centre, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the materials reproduced; that the National Crime Prevention Centre is identified as the source; and that the reproduction is not represented as an official version of the original.

The National Crime Prevention Centre, located within the Department of Justice, is responsible for implementing the *National Strategy on Community Safety and Crime Prevention*, in partnership with the Department of the Solicitor General of Canada.

Acknowledgements

This Policy Framework is the result of the contributions of many individuals across the country. The National Crime Prevention Centre (NCPC) would especially like to thank the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention for its guidance in the preparation of this document and the many individuals with community-based expertise and experience, as well as those representing governments, who provided comments.

Table of Contents

1. INTRODUCTION 1

A. Purpose 1
B. Organization of this Document 2

2. POLICY BACKGROUND 2

A. A Focus on Crime Prevention 2
B. Models of Prevention: Transforming Knowledge into Action 3

3. THE ROLE OF THE NATIONAL STRATEGY ON COMMUNITY SAFETY AND CRIME PREVENTION 5

A. Overview 5

4. KEY POLICY CONCERNS 7

A. Interplay among Risk Factors at Individual, Family and Community Levels 7
B. Key Challenges 7
C. Optimal Points of Intervention 8

5. GUIDING PRINCIPLES 9

6. GOAL AND OBJECTIVES 11

A. Goal 11
B. Objectives 11
C. Priority Focus 12

7. COMPONENTS 13

A. Public Awareness and Education 13
B. Comprehensive Strategies and Models 14
C. Tools and Resource Development 15
D. Research and Knowledge Development 15

8. FUNDING OVERVIEW 16

APPENDIX A

1. Crime Prevention and Childhood Experiences, Situations and Potential Adverse Consequences
2. Factors that Contribute to Positive Outcomes for Children and Youth

APPENDIX B

Policy Framework for Crime Prevention and Youth: Funding Focus

1. INTRODUCTION

A. Purpose

The purpose of this document is to present a Policy Framework to foster action that will prevent youth victimization and reduce the likelihood that youth living in situations of risk will engage in criminal behaviour during adolescence or in later life stages. This Policy Framework has been developed at the request of the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention.

Investing crime prevention resources in youth is an established priority of Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, announced in 1998. Phase II has a special emphasis on building partnerships, and supporting community-designed and implemented crime prevention initiatives.[1] Within that context, the Policy Framework to address youth crime prevention will assist the National Crime Prevention Centre in identifying, managing and, ultimately, funding priority issues.

This Policy Framework applies to youth ages 12 to 18.[2] Youth are an established priority of Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention. The National Crime Prevention Centre intends to implement this Policy Framework in conjunction with complementary policy frameworks for the Strategy's other priorities—children (ages 0 to 12), Aboriginal populations and women and girls' personal security.

The Strategy is part of an evolving approach that involves many players—governments, First Nations, communities, non-governmental organizations, professional organizations, the private sector, and individuals—among others, in fostering the healthy, secure, pro-social development of youth and communities. It operates within the context of the National Children's Agenda and the Federal-Provincial-Territorial Social Union Agreement. It acknowledges that provincial and territorial governments and other federal departments have key responsibilities in promoting health and social development of youth. It recognizes that community safety and the positive social development of youth are linked, and that integrated approaches across sectors are desirable. The Strategy is linked to the Youth Justice Renewal Strategy that emphasizes a balance among the needs to prevent youth crime, ensure there are meaningful consequences when youth commit offences, and improve rehabilitation and reintegration strategies when youth come into conflict with the law. The Strategy helps communities create and maintain safe and violence-free environments that will enable youth to make a positive transition into adulthood, assume responsibility and participate fully in Canadian society.

---

1 Under the Strategy, "community" can be defined in either geographic terms such as neighbourhoods or towns, or as shared goals/experiences.

2 Although "to age 18" is the upper age limit of the Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Youth, the National Strategy may also address crime prevention issues concerning young at-risk adults.

It focuses on secondary prevention, particularly community efforts to address the multiplicity of risk factors that contribute to:

- youth victimization; and
- adolescent and/or later life criminal behaviour.

B. Organization of this Document

This document provides an overview of:

- the policy background concerning youth and crime prevention;
- the role of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention;
- key policy concerns;
- guiding principles;
- goal and objectives;
- components and funding focus.

2. POLICY BACKGROUND

A. A Focus on Crime Prevention

Youth and Risk Factors Related to Crime and Victimization

Crime prevention efforts involving youth are intended to help youth make the transition from adolescence to adulthood and self-sufficiency in a pro-social manner. This approach calls for multi-faceted interventions that deal with situations that place youth at risk of victimization as well as interventions that will help youth who are engaging in behaviours that put them into conflict with the law. There are myriad links among factors that put a youth at risk of victimization or offending. A well-established body of research has shown a range of factors that place youth at risk of victimization, and also factors that place youth at risk of coming into conflict with the law. These include poverty, family violence, health and behaviour problems, poor school performance, and parental substance abuse, among others. Individual factors such as effective coping skills and a sense of hope—as well as factors such as support from family members, caregivers, friends, teachers and the broader community—can play a critical role in crime prevention.

A summary of factors that contribute to adverse consequences, and factors that lead to positive outcomes is included in Appendix A. Life experiences, as well as patterns of victimization and behaviour, are significantly different for young men and young women, and vary by other factors such age, race, culture, Aboriginal status, sexual orientation, class background, disability and living situation (e.g., presence of violence/abuse, substance abuse/addictions in the home).

It is important to remember that the great majority of young offenders are involved in relatively minor property offences or in fights such as schoolyard scuffles. During 1997,

of the 111,736 youth charged with crimes, more than half were charged with property crimes, often minor vandalism or shoplifting. Twenty-seven percent of youth charges fell into categories such as mischief, and administration of justice offences like failing to appear in court or to comply with a previous sentence. Twenty percent of youth charges were for violent crimes. Of these, fully half were for common assaults in which no one was injured. Less than 0.1% of youths (54) charged in 1997 were accused of homicide.[3]

About 4% of all young offenders were charged with major assault, including assault with a weapon or causing bodily harm. Robbery accounted for only 3% of the total charged. It is also important to note that youth are frequently the victims of youth crime. In 1997, more than half (56%) of all victims of youth violence were other youth. While persistent offenders—those who have been repeatedly in conflict with the law—are of primary concern, they represent only a small proportion of youth who come into conflict with the law.[4]

B. Models of Prevention: Transforming Knowledge into Action

Under Phase I of the Strategy, the National Crime Prevention Council developed a set of crime prevention models that identify the factors that:

- place youth at risk of victimization;
- contribute to offending behaviour among youth; and
- foster resiliency—the ability to cope with adversity.

Table 1: Crime Prevention Model: 12 to 18 Years of Age[5]

Level	Goals	Means
Society	Make the promotion of healthy families and communities a priority for all levels of society.	Strengthen financial commitment to education, health and social welfare programs. Eliminate child/family poverty. Promote family friendly workplaces. Support and encourage young people's spiritual development. Establish alternative youth justice programs. Increase young peoples' knowledge of the law. Help social support agencies find common ground to work together.

[3] For more detailed information on youth crime and justice issues, see Statistics Canada (1997) *A Profile of Youth Justice in Canada* (Cat no. 85-544-XPE); also visit the Department of Justice Web site at: *http://canada.justice.gc.ca*

[4] *Ibid.*

[5] National Crime Prevention Council (1997) *Preventing Crime by Investing in Families and Communities: Promoting Positive Outcomes in Youth Twelve to Eighteen Years Old.* NCPC Models for children 0 to 6, and 6 to 12 are included in the *Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Children Ages 0 to 12.*

Level	Goals	Means
Family	Improve parenting skills and child-rearing practices.	Eliminate abusive child-rearing practices. Encourage use of appropriate and non-violent discipline techniques. Teach skills to help reduce inter-parental conflict. Eliminate sibling violence. Support parents to respond to youths in crisis. Provide local supports or services for families requiring assistance. Encourage healing of whole community.
	Provide stable living environments for youths in care and after leaving care.	Provide support and training for caregivers. Develop placement criteria sensitive to cultural backgrounds of youths. Provide integrated service support and continuity of care. Provide follow up and continuing support for young people leaving care.
School	Build academic and social skills and reduce aggressive behaviour.	Teach skills for interpersonal problem-solving. Provide mental health counselling. Distinguish between youths whose antisocial behaviour starts in early or late teens. Use alternative teaching methods. Facilitate school transitions. Establish peer-mentoring/tutoring and self-help programs. Conduct routine school safety audits. Provide media literacy programs. Provide parenting programs. Provide substance abuse, early pregnancy and gang prevention programs. Form supportive working partnerships with parents.
	Promote a positive social environment in the school.	Promote change in the whole school environment. Provide anti-bias education. Provide appropriate training and professional development to teachers. Promote student involvement in school planning.
	Facilitate the transition from school to work or further education.	Provide co-op education programs. Provide paid or unpaid work experience and work education. Offer more flexible school hours. Reduce financial barriers to further education and job training.
Peers	Promote positive peer relations.	Provide supervised recreation programs.
Community	Build stronger and healthier communities.	Encourage use of public spaces and facilities. Encourage youth volunteerism. Link seniors and elders with youth. Conduct community resource audits. Encourage grassroots crime prevention.
	Use a focused approach to crime prevention.	Develop broad-based support and community consensus about causes of crime and solutions.
	Reflect diversity and inclusiveness in community development efforts to prevent youth crime.	Obtain broad public input into crime prevention efforts. Build a working relationship with the local media. Encourage youth involvement in political decision making.
	Prevent youth homelessness.	Provide local support programs and outreach.

As the above reveals, there is considerable evidence on which to focus crime prevention efforts concerning youth. Community-based, prevention and intervention approaches that are sensitive to the characteristics of youth, their families and communities, focus on the needs and abilities of youth, and foster youth engagement and participation can yield significant benefits. Approaches that focus on reducing these risks can help to reduce victimization and contribute to long-term reductions in youth crime rates. A preventive approach demands broad involvement from many sectors and the development of partnerships. This may include community-based, universally available programs that support pro-social development and include youth at risk. Community-based programs that are targeted toward families and communities with youth who are at risk or who have engaged in offending behaviour are another.

Preventive action can occur in a variety of contexts, can be directed to specific goals and use specific means. In Phase II, the National Strategy has the opportunity to support communities in their efforts to address the multiple risk factors that contribute to victimization of youth and the onset of criminal behaviour.

3. THE ROLE OF THE NATIONAL STRATEGY ON COMMUNITY SAFETY AND CRIME PREVENTION

A. Overview

Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention identifies youth as a *priority*. The Strategy provides the opportunity to build on past accomplishments, link ongoing efforts, and create further momentum to address crime prevention and youth within Canadian communities.

The Strategy is premised on the following concepts:

- crime prevention through social development, with a focus on the root causes of crime; and,
- a "balanced approach" to solving crime problems, which includes social development and opportunities reduction activities.

Phase II has a special emphasis on building partnerships, and supporting community-designed and implemented crime prevention initiatives. The Strategy is based on the understanding that many players—individuals, organizations, institutions, communities, governments and the private sector—can play a critical role in advancing crime prevention through social development. The Strategy is one of myriad ways to strengthen community capacity to address crime prevention issues affecting youth. The Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Youth emphasizes social development strategies and root causes, with the desired end effect of fostering the pro-social development of youth.

The National Strategy utilizes several mechanisms.

The **Safer Communities Initiative** includes four program components: the Community Mobilization Program, the Investment Fund, the Partnership Program and the Business Action Program.

The Community Mobilization Program focuses on supporting communities to develop comprehensive and sustainable crime prevention activities that address *root causes* of crime. The program fosters collaborative community-level partnerships, public awareness, and capacity building within diverse communities. The Program is intended to build upon crime prevention activities that are already under way throughout the country. The involvement of provincial/territorial governments, through Joint Management Committees, is key.[6] The Program recognizes that communities are at different developmental stages in addressing crime. Some need to find ways to develop the basic infrastructure to begin planning. Others already have established goals, objectives and activities in place. The Program is designed to provide support and investment that is tailored to the specific needs of communities, including needs assessment, planning, training, information dissemination, skills development, conflict resolution, consensus development or evaluation.

The Investment Fund focuses on building and sharing knowledge about effective crime prevention initiatives in Canada. The Fund supports selected demonstration, research and evaluation projects across Canada. These projects will help decision makers and practitioners identify, evaluate and share information about innovative models of crime prevention. In particular, the Fund supports research and evaluation that assesses the costs, benefits and overall effectiveness of comprehensive efforts to prevent crime and victimization in different environments and circumstances. This knowledge will help to develop new programs and make improvements to existing programs, ultimately creating a more cost-effective, integrated approach to crime prevention in Canada.

The Partnership Program focuses on supporting the direct involvement of non-governmental organizations (national and international) in community crime prevention initiatives. The Program helps such organizations to provide information, tools and resources that will help communities get involved in, and share information on, crime prevention initiatives. The Program supports activities such as needs assessment tools, expert advice and consultation; seminars and conferences; training and professional development on delivering community-based crime prevention programming; research and development of community resources and materials; and the development of monitoring and evaluation tools for crime prevention programs.

The Business Action Program focuses on building and expanding the commitment of the private sector to reduce crime and improve community safety. It is designed to encourage business and professional communities to become more involved in making Canadian communities safer. The Program supports activities that will raise awareness of crime

[6] Each Committee includes representatives of the provincial/territorial government, the federal government, and other partners and community members involved in crime prevention initiatives.

prevention as well as foster business support and involvement in crime prevention, including the provision of resources, tools and supports that will help to improve the quality of life in Canadian communities.

In addition, the **Promotion and Public Education Program** is designed to increase awareness and knowledge about crime and victimization and effective responses to them. The Program challenges Canadians of all ages and walks of life to be active in creating a safer environment for themselves, their families and neighbours. The Program supports the dissemination of "lessons learned" from projects funded through the National Strategy.

4. KEY POLICY CONCERNS

A. Interplay among Risk Factors at Individual, Family and Community Levels

It is widely accepted that the presence of and interplay among risk factors is linked to or associated with criminal behaviour during adolescence and in later life stages. This interplay is complex and there are no clear, linear lines of cause and effect.

Research is continually refining our understanding of the role and interplay of risk factors in crime and victimization and what policies and programs would be effective in addressing these factors. Risk factors that are present during childhood and adolescence and relate to family, individual, peer, school and community influences, as well as factors that contribute to positive outcomes are detailed in Appendix A. Cultural norms and trends also contribute to the social acceptance of or indifference to certain forms of crimes against—or offending behaviours perpetrated by—youth. Gender is also a key factor, as the frequency and nature of offending behaviour among young men is much different than that of young women.[7]

It is also recognized that the presence of more than one risk factor may increase risk of victimization in certain circumstances. The presence or combination of risk factors in a given situation may also affect an individual's propensity to engage in offending behaviour. The presence of multiple risk factors produces the greatest levels of risk. Interventions that address multiple risk factors are therefore most desirable.

B. Key Challenges

In recent years, there has been growing acceptance that a comprehensive set of multi-layered strategies—that span from individual to societal levels—is needed to prevent youth victimization and reduce the likelihood that youth living in situations of risk will

[7] According to Statistics Canada's Uniform Crime Reporting Survey, in 1997, 77% of criminal charges involving youth involved male offenders; 23% involved female offenders. Overall, this pattern of criminal charges against young women (12 to 18) has remained relatively constant since 1986. (L. MacLeod, Working Paper on Girls as Victims and Offender, National Crime Prevention Centre.)

engage in criminal behaviour during adolescence or in later life stages. Many policy areas, such as health, social, housing, the economy and the justice system, have a bearing on crime prevention. To develop an integrated approach, strategies that address underlying societal factors such as poverty and unemployment, abuse and neglect, inadequate schooling and housing—as well as strategies that address more immediate individual, family and community risk factors—need to be linked to crime prevention policy.

From the perspective of the Strategy, which emphasizes a crime prevention through social development approach, the primary task is to identify the changeable risk factors associated with crime and victimization and support the development and implementation of crime prevention solutions that involve individuals, families and community.

Collaboration and partnership development across sectors and disciplines is also an important component, because this form of development builds integration.

The key challenges for the Strategy are in:

- building complementary languages and visions of crime prevention through social development across sectors and disciplines;
- identifying effective ways to reduce or minimize the multiplicity of risk factors associated with crime and victimization affecting youth;
- fostering the development of a repertoire of appropriate tools to address situations of risk related to crime and victimization—at individual, family and community levels; and,
- fostering the integration of efforts across sectors and disciplines, given the mandate and scope of the youth justice system and the range of youth-serving resources available at the community level—whose efforts contribute to crime prevention.

C. Optimal Points of Intervention

Given the range of issues and players involved in preventing youth crime and victimization what are the optimal points of intervention for the Strategy? Comprehensive approaches are required to cover the "waterfront" of prevention—from school-based, gender-sensitive anti-violence prevention programs, to targeted programs aimed at high-risk/high-need youth (young men and young women) who are engaged in escalating offending behaviour. This effort requires a range of resources, disciplines and players beyond those in the justice system, and coordination of mandates and resources. The Strategy's particular "niche" is focused on crime and victimization issues from a secondary prevention perspective.[8] Supporting Canadian communities in their efforts to help youth living in multiple risk situations that contribute to crime and victimization is one of the Strategy's priorities.

[8] The National Strategy does not fund the youth justice area, which has its own *Young Offenders Act* funding.

5. GUIDING PRINCIPLES

The Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Youth Ages 12 to 18 rests on the following principles:

1. Focus on youth and their families who are living in conditions of multiple risk.

The Strategy is designed to promote crime prevention through social development, focusing on the conditions of risk that are associated with crime and victimization. Youth who are living in conditions of multiple risk are at higher risk of engaging in high-risk/offending behaviour throughout adolescence and into adulthood. A focus on supporting at risk youth, families and communities so that they can minimize or reduce multiple risk factors that contribute to crime and victimization is therefore effective use of the Strategy's resources.

2. Recognize and reflect difference and diversity among youth, their families and their communities.

The Strategy should reflect the difference and diversity that exists among youth, their living situations, their families and their communities. It should reflect and seek to further understand the differences in experience that relate to factors such as age, gender, race, culture, Aboriginal status, sexual orientation, class background, disability, homelessness, abuse and victimization, addiction/fetal alcohol effects (FAE), mental health conditions/disorders, unemployment, involvement in the sex trade, among others. In order to reflect diversity, it should demonstrate flexibility in the definition of "family" and acknowledge the important role of peers. It must also reflect the reality that many youth at risk live marginally in society. It should recognize that communities are at different stages of development and be flexible and enable tailored approaches to meet evolving community needs. The unique needs of Aboriginal youth, their families and communities should be considered.

3. Integrate an understanding of the gendered dimension of risk and work toward gender-sensitive solutions.

There are gender specific differences in the experiences of young men and women, including exposure to and interplay among risk factors. These manifest in gender-specific patterns of victimization and behaviour. It is critical that the Strategy be grounded in an understanding of the gendered dimension risk, settings and situations, and work toward gender-sensitive solutions.

4. Engage and sustain the participation of youth—and their support systems—in the process.

The Strategy should include a commitment to actively engage youth in addressing crime problems that affect them as victims or as offenders. This commitment must include the development of strategies that engage formal and informal supports, such as peers,

families and youth-serving agencies. This commitment should involve youth in, or leaving care. This respectful, participatory, empowerment approach is consistent with the principles of crime prevention through social development and will enhance outcomes.

5. **Engage and sustain community participation in crime prevention issues affecting youth.**

The National Strategy provides an opportunity for communities to innovate and build capacity. It also raises the challenge of finding ways to sustain activity following discontinuation of federal funding. Ways to foster sustainability—including linkages with other community institutions or structures, such as recreational facilities, libraries, cultural centres, etc., need to be considered at the outset of new project work.

6. **Strengthen collaboration across disciplines and sectors involved in the pro-social development of youth.**

   Canada's Youth Justice Renewal Strategy and the proposed *Youth Criminal Justice Act* recognize that the protection of society is, first and foremost, achieved by preventing crime. The Strategy on Community Safety and Crime Prevention can dovetail with both child protection and youth justice systems, by helping to strengthen collaborative approaches to preventing crime and victimization at the community level. This may involve fostering new ideas, opportunities and partnerships across disciplines and sectors such as justice, health, education, non-governmental organizations and the private sector. Efforts supported by the Strategy are best integrated with community-based social support systems (both formal and informal) that exist—or can be developed—to help youth. The use of formal and informal mechanisms to reach out to and engage youth should be encouraged. Collaborative interventions at the community level should fully consider the multiple needs of at-risk youth.

7. **Link with other frameworks, strategies or mechanisms that can contribute to optimum social development of youth.**

   To facilitate a horizontal approach to crime prevention, it is necessary to develop linkages with other players who have key roles in addressing issues related to crime prevention and youth. The National Children's Agenda (NCA) recognizes the need for a range of activities to promote and support the healthy development of children and youth. This includes efforts to support parents and strengthen families, enhance childhood development and learning experiences, improve income security, and support safe, nurturing environments. The Strategy's contribution to the NCA involves a particular focus on multiple risk situations that contribute to victimization and offending behaviour during adolescence, and that may lead to continued criminal behaviour later in life. The view is to foster integrated approaches, and to that end, linkages with other levels of government and sectors are critical.

Linkages, where appropriate, should be made with a range of:

- federal government initiatives that support the healthy and pro-social development of youth in Canada[9];

- provincial and territorial strategies that aim to improve the healthy and pro-social development of youth in Canada, including preventive, supportive, and protective strategies;

- Aboriginal community policies, initiatives and programs that aim to improve the quality of community life for Aboriginal youth and foster engagement in community development activities;

- community-based policies, initiatives and programs that aim to improve the quality of community life for youth and foster their engagement in community development activities;

- international action that aims to advance the well-being and pro-social development of youth in society.

8. Strengthen the internal cohesion of the Strategy.

The Strategy identifies the following priority target groups: children, youth, Aboriginal populations and women. There are multiple points of intersection among all of these groups and within each funding component of the Strategy. Solutions that respect diversity must also be considered throughout all aspects of the Strategy.

6. GOAL AND OBJECTIVES

A. Goal

The goal of the Policy Framework is to:

- ***Foster community action and promote conditions that will prevent youth victimization and the probability of current or later life criminal behaviour.***

B. Objectives

The specific objectives are to build on identified factors and conditions that contribute to youth victimization and the risk of engaging in criminal behaviour by:

- supporting communities in developing and testing strategies to address factors and conditions that place youth at risk;

---

[9] For a list of federal government programs and services, refer to: Status of Women Canada, *Guide to Federal Government Programs and Services for Women 1999-2000* and Health Canada, *Guide to Federal Government Services for Children and Youth 1999.*

- identifying and promoting "best practices" within communities that can reduce or minimize factors and conditions that place youth at risk of victimization, or that may lead to criminal behaviour;
- identifying and promoting conditions that produce pro-social individuals, families and communities that will help to prevent crime.

Informal and formal support systems in the community—families, peers, and organizations—play a critical role in efforts to reach these objectives.

C. Priority Focus

Community safety, secure family environments and the positive social development of youth are linked in many ways. The presence of direct and linked risk factors that undermine the personal security of youth therefore need to be addressed from various perspectives and requires collaboration among various players. The National Strategy's focus is on developing community-based ways to address issues related to youth living in conditions of multiple risk. This may include social development strategies focusing on the following:

- Youth and their families living in situations where risk factors (or combinations of risk factors) are present in the home, such as violence and abuse; substance use and/or addiction; disorganized, criminal lifestyle exercised by family members; and siblings who have exhibited serious behavioural difficulties. Strategies that focus on youth and their families living in situations of relative disadvantage, or who are marginalized due to factors such as race, Aboriginal status, class background, disability, unemployment, homelessness, and addiction/fetal alcohol effects (FAE), mental health disorders, involvement in sex trade, among others, as well as youth and families living in communities that are at high risk and/or in high need[10] are priority considerations.

- Youth who are at risk of coming into conflict with the law. This may include youth who displayed problem behaviours, (e.g., bullying, aggressive and disruptive behaviour) as children who continue to display behavioural problems in adolescence; youth who display a late onset of aggressive behaviour; youth with anti-social peers and/or association with gangs, and; young offenders who are at risk of reoffending. FAE and substance abuse are also considerations. It is important to note that behavioural signs may vary by factors such as age, developmental stage and gender.

Situational crime prevention approaches in combination with social development crime prevention models may also be considered for specific youth offence patterns in

[10] High-risk or high-need communities include communities where personal security risks are high, and may include rural or isolated communities where specific needs concerning children and their families have not been addressed or are only now emerging. It may include communities where there are few early intervention supports for children and families (formal and/or informal) available. It also includes communities experiencing rapid or disconcerting change, communities experiencing or nearing crisis, etc.

communities, such as car theft, break and enter, impaired driving, hate crimes and "street-related" crimes such as assault and drug-trade related crimes.

Link to other Priority Foci of the Strategy

Addressing crime prevention issues related to Aboriginal youth, their families and communities is a particular priority focus of the Strategy.

7. COMPONENTS

The components described below reflect the previously identified priorities and are based on recognized model strategies. Refer also to Appendix B for additional detail.

A. Public Awareness and Education

Public awareness and education is necessary to ensure that society appreciates the need for and benefits of investing in youth from a crime prevention perspective. Public awareness and education can help build shared community responsibility for youth who are living in conditions of multiple risk and to foster responsibility among youth for their behaviour. Ongoing public awareness and education needs to make the links between community safety and the positive social development of youth, between situations of risk and crime prevention, and also needs to promote the importance of protective factors such as family and community support are needed. Public awareness and education is also needed to dispel myths concerning the nature of youth crime (particularly to differentiate between minor forms of offending and serious offending), provide accurate information on issues such as youth gangs, address negative perceptions of youth and prevent stigmatization, and, most importantly, promote positive action that instills hope and a sense of self-efficacy.

There are opportunities from the community level to the national level to support public awareness and education, with a particular emphasis on culturally appropriate community-based activities that respect difference and diversity among youth, their families and communities.

Focus	Rationale	Remarks
National Level	National efforts to build and support public awareness and education of the importance of investment in youth from a crime prevention perspective are needed (e.g., positive social development of youth and community are linked).	Links with other federal, provincial and territorial public awareness and education activities, (e.g., the National Children's Agenda, Youth Employment Strategy, Homeless Strategy, Family Violence Initiative, youth health) to ensure a complementary approach, promote crime prevention messages and avoid duplication. Could include public, NGO and private sector involvement. Utilize existing mechanisms such as the Promotion and Public Education Program to promote ideas, best practices, etc.
Community Level	Community involvement in prevention education efforts engages citizens and ensures a responsive approach.	Mechanisms such as the Community Mobilization Program are ideally positioned to support public education and awareness, particularly in communities that do not have well-developed or integrated services to address at-risk youth. There should be an emphasis on mechanisms that will enable youth themselves to share ideas and learn from each other's experiences. The participation of community institutions of relevance to youth, their families and support systems, (e.g., youth-for-youth organizations, health centres, libraries, recreation centres, schools) as well as alternative institutions (e.g., teen drop-in centres, street youth organizations) should be included.

Primary Funding Mechanism—National level: NCPC; Community level: Community Mobilization Program.

B. Comprehensive Strategies and Models

Comprehensive strategies and models involve a range of players and offer integrated approaches to service delivery in communities. Such strategies and models targeted to situations where youth are living in conditions of multiple risk need to be developed and tested. This should include a focus on community-development processes designed to build pro-social individuals, families and communities. The process would include investment of multiple funding partners and rigorous assessment/audit of a community's crime prevention needs as well as planning, implementation, and monitoring.

Communities may be at different stages of development and may consequently need to consider different approaches to infrastructure development, capacity building, partnership development and implementation. In some communities a build "from the ground up" approach may be required. In others, there may be existing programs or

services that could be tested and evaluated as potential models. Under either scenario, a systematic, rigorous approach to model development and testing should be followed.

Of high priority for this component are rigorous strategies and models at the following levels:

At the community level—

- "inner city" communities, with a particular focus on at-risk youth and their families who experience relative disadvantage or marginalization (e.g., Aboriginal youth,[11] visible minority youth, among others);

- northern and/or isolated communities, with a particular focus on at-risk youth and their families who experience relative disadvantage and/or marginalization.

At a targeted level—

- youth exiting from care and/or custody, who often remain at-high risk of victimization and of coming into conflict with the law.

The Strategy will support efforts to build models and strategies that can meet the needs of these youth. Linkages with existing provincial/territorial and community support systems are essential.

Primary Funding Mechanism—Community Mobilization Program and/or Investment Fund.

C. Tools and Resource Development

The development of a range of tools and resources that will facilitate community development and action to prevent the likelihood that at-risk youth will engage in adolescent and/or later life criminal behaviour should be supported.

Primary Funding Mechanism—Partnership Program can be used to develop, refine and promote tools that help communities develop and sustain comprehensive strategies.

D. Research and Knowledge Development

A unique contribution of the Strategy would be to broaden and deepen understanding of how to prevent victimization and the onset and/or escalation of offending behaviour among youth at risk. Knowledge development must address difference and diversity issues, and must include gender-specific/gender-sensitive research. The Strategy should

[11] For example, a focus on Aboriginal youth could be considered in inner city communities such as Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, and Winnipeg.

build linkages to researchers within the academic community who are working on youth crime prevention and victimization, and on community/social development.
The intention of the Strategy would be to address issues that can enhance policy and program development. A community-based focus or application—and an evaluation component—would be essential features of the research.

Potential areas for research and knowledge development must consider difference and diversity issues such as gender, race, culture, Aboriginal status, immigration/refugee status, disability, sexual orientation. Topic areas include, but are not limited to:

- research to identify "best practices" in various areas of intervention;
- conceptual and applied research on situations of risk and on protective factors;
- research and development of tools to aid in the identification of youth at high risk of victimization and/or offending, including tools that are sensitive to diversity;
- identification of gaps in knowledge about interventions for youth and conduct research and evaluation to fill those gaps;
- research and development of tools, models and approaches regarding Aboriginal youth and their families to aid the development of effective responses;
- alternative research (e.g., participatory research studies, qualitative studies, descriptive studies) that will provide youth, families and communities with an opportunity to voice their concerns, and develop, implement and evaluate solutions;
- diversity-sensitive research (including gender sensitive work) on existing prevention models and programs targeted to "youth."

Note: there would need to be a corresponding "dissemination/promotion" component via the NCPC for any research or knowledge products produced. For example, "best practices" information gathered through research and demonstration will be made accessible through the Public Education and Promotion Program of the Strategy.

Primary Funding Mechanism—National Level: NCPC; Community Mobilization Program and Investment Fund as appropriate.

8. FUNDING OVERVIEW

An overview of the priorities, activities, and related considerations is provided in Appendix B: Funding Focus.

APPENDIX A

1. **Crime Prevention and Childhood Experiences, Situations and Potential Adverse Consequences**
2. **Factors that Contribute to Positive Outcomes for Children and Youth**

1. Crime Prevention and Childhood Experiences, Situations and Potential Adverse Consequences

Experiences and Situations	Potential Adverse Consequences
Prenatal Experience:	
Inadequate nutrition, exposure to substances such as smoking, alcohol and drugs, violence and abuse directed at the expectant mother.	Low birth weight, fetal alcohol syndrome (FAS), fetal alcohol effects (FAE), post-natal addiction, physical disabilities, cognitive deficits, learning difficulties, and other dispositional attributes (e.g., sociability, intelligence and activity) may be affected, leading to difficulties with child development tasks.
Family Situation:	
Parental isolation, young age of parents, insufficient parental understanding of the needs of babies and child development, insufficient parenting skills, low level of parent-child attachment.	Child maltreatment, injury, abuse and neglect. Inadequate cognitive and emotional stimulation to promote healthy development.
The presence of violence in the home.	Exposure to violence, in particular violence directed toward the mother may place girls at higher risk of becoming victimized within their own intimate relationships and may place boys at higher risk of becoming perpetrators within their own intimate relationships.
Exposure to negative or ineffective parenting styles/behaviours (including inappropriate/inconsistent use of discipline, abuse, neglect, rejecting, cold, uncaring or inconsistent parenting style, parental criminality, parental substance abuse/addiction, disorganized, criminal lifestyle within the family). Exposure to negative behaviours/ influences by other family members (e.g. siblings)	Uncaring, inconsistent parenting/caregiving may undermine individual sense of self-worth and well-being. Inappropriate role modelling (e.g., parenting style and behaviours, lifestyle behaviour such as substance abuse) sends wrong messages about acceptable behaviour within interpersonal relationships (including gender relationships). Victimization, including sexual assault, physical assault, and other forms of abuse may cause physical, intellectual and psychological harm and interfere with child development tasks. Victimization may lead to the use of inappropriate coping mechanisms among children, e.g., direct and indirect aggressive, bullying behaviour, running away, self-destructive behaviour, difficulties at school. These behavioural patterns, including their frequency and severity, vary by factors such as age, development stage and gender.
Individual Situation:	
Hyperactivity Conduct disorders Disabilities Conditions such as FAE	Individual health and social development factors may contribute to learning and behavioural problems, increase the risk of victimization, failure to learn alternatives to aggression, self-destructive behaviour, increased risk of engaging in offending behaviours throughout future life stages (adolescence and adulthood). Adolescents with "behavioural" problems are also at higher risk of other life problems such as unemployment, poor physical and mental health. Patterns vary by factors such as age, developmental stage and gender.

Experiences and Situations	Potential Adverse Consequences
Peer Relationships: Anti-social, pro-crime peers Peers who engage in risk-taking behaviours e.g. substance abuse Peer rejection Peer discrimination (e.g., gender, sexual orientation, race, ability)	Association with anti-social, pro-crime peers may contribute to risk-taking/offending behaviours. Peer rejection and discrimination reinforces isolation and undermines individual identity and community attachment. Patterns vary by factors such as age, developmental stage and gender, sexual orientation, ability, etc.
Societal Conditions/Environments: Inadequate social/economic conditions and supports Societal values concerning gender roles Discrimination (e.g., gender, race, sexual orientation, culture, disability) Exposure to media violence	Inadequate social and economic conditions and supports, e.g., lack of adequate support for prenatal health, parenting child care, employment, housing, recreational opportunities, schools undermine healthy development. Community breakdown, lack of community identity and sense of citizenship. Societal values that undermine diversity and equal participation contribute to patterns of power, dominance and control. Media violence reinforces acceptability of violence as a way to resolve conflicts.

2. Factors that Contribute to Positive Outcomes for Children and Youth

Level	Factors that Contribute to Positive Outcomes
Individual	Active, positive engagement and participation in family, school and community activity. Motivated, committed to learning. Pro-social values (e.g., caring, respect, equality, social justice, responsibility). Social age-appropriate competencies (e.g., problem-solving skills, conflict resolution skills, emotion management, positive coping skills, interpersonal skills, resistance skills). Good self-esteem and sense of identity and self-worth. Trust, optimism and a sense of hope. Sense of personal empowerment, self-reliance and independence.
Family	Supportive family environment (prenatal—adulthood). Positive family communication. Positive family role models and healthy behaviours. Family sets clear, age-appropriate behavioural expectations and consequences and monitors child's whereabouts . Affectionate ties or bonds with a family member, e.g., parent, grandparent, sibling, foster individual resiliency. Parental engagement in child's development, e.g., involvement in schooling, sports, recreation. Family attitudes/actions that value children and youth. Family attitudes/actions that respect and value identity, diversity and equality (e.g., gender, culture, ability, sexual orientation).
Peers	Friends who model pro-social, responsible behaviour. Positive peer influence.
Community	Positive adult role models. Supportive other adult relationships. Caring neighbours . Safe and caring neighbourhoods. Caring, respectful school environment that provides clear expectations, rules and consequences. Community attitudes/action that value children and youth. Community attitudes/action that respect and value identity, diversity and equality (gender, culture, ability, sexual orientation, etc.). Strategies that support child/youth engagement and participation. Access to formal supports through institutions such as schools, recreational centres, spiritual centres, etc.. Access and/or exposure to pro-social ways of resolving problems (e.g., violence prevention programs, conflict resolution strategies). Opportunities for self-expression (e.g., through recreation, culture).

APPENDIX B

Policy Framework for Crime Prevention and Family Violence

APPENDIX B

Policy Framework for Crime Prevention and Youth: Funding Focus

Overview

The focus of the youth crime prevention strategy is to support:

- activities that target *risk factors associated with victimization of, and offending behaviour among youth.* The Strategy can facilitate innovation by supporting the development, implementation and testing of comprehensive models and strategies particularly in community-specific settings that are at high risk or in high need.[1]

- the development of crime prevention knowledge, skills, resources and activities within "high-risk/high-need" communities where youth victimization and/or youth crime is of concern.

- the development of crime prevention knowledge, skills, resources and activities to address crime prevention and victimization issues of particular concern to at-risk populations of youth within various communities and where multiple risk factors are present.

- the ongoing development and evaluation of comprehensive models and strategies and the identification of "best practices" to address crime prevention concerns related to youth (from victimization and offending perspectives). This should include support for approaches that are interdisciplinary and linked to the broader community, foster partnerships, engage youth, address gender and diversity issues and take into account inter-related factors (racism, sexism, ableism, etc.).

---

[1] High-risk or high-need communities include communities where personal security risks are high, and may include rural or isolated communities where specific needs concerning youth and their families have not been addressed or are only now emerging. It may include communities where few supports for youth and families (formal and/or informal) are available. It also includes communities experiencing rapid or disconcerting change, communities experiencing or nearing crisis, etc.

Relationship of Crime Prevention and Youth to the National Strategy Priorities ***Priority focus on:*** ***Youth living in conditions of multiple risk***	***Community Mobilization Program***	***Investment Fund***	***Partnership Program***	***Business Action Program***
	The Community Mobilization Program should give high priority to activities that will help to reduce situations of risk and promote protective factors, with a particular focus on situations or settings involving youth and their families living in conditions of multiple risk and youth who are at risk of coming into conflict with the law. Activities that engage at-risk youth and their communities should be a priority. *This includes:* *Aboriginal Communities* *Rural Communities* *Isolated Communities* *Visible Minority Communities (urban and rural)* *And* Communities in or nearing crisis, (e.g., with high crime rates, presence of other socio/economic/structural factors that contribute to the victimization of youth and to youth crime).	*The Investment Fund should fund the implementation, testing and evaluation of comprehensive models and strategies that will reduce youth victimization and the risk of coming into conflict with the law, with a particular focus on the development of new or innovative models to address concerns in high-risk/high-need communities.*	*The Partnership Program should build on existing formal and informal partnerships and networks operating in many communities with the view of creating an integrated, continuum of services for at-risk youth, their families and communities. It should encourage the development of new or innovative partnerships, particularly in high-risk/high-need setting. Partnerships that engage youth or that are "youth for youth" oriented should be of priority.*	*The Business Action Program should partner with communities to work toward improving the quality of life in Canadian communities in ways that will foster the healthy, pro-social transition from childhood, to adolescence and adulthood.*

Priority Focus	Community Mobilization Program	Investment Fund	Partnership Program	Business Action Program
Youth living in conditions of multiple risk. ***Youth at risk of becoming in conflict with the law.*** *Factors such as age, gender, race, culture, Aboriginal status, sexual orientation, class background, disability, homelessness, abuse and victimization, addiction/FAE, mental health conditions/ disorders, unemployment, involvement in the sex-trade, among others, are key considerations.*	*Youth Crime Prevention Objective* To promote conditions that produce pro-social individuals, families and communities to prevent youth victimization and offending during adolescence and later life stages.	*Youth Crime Prevention Objective* To develop, evaluate and promote strategic interventions (or "best practices") that can reduce or minimize the risk factors associated with youth victimization, youth crime and the likelihood of future victmization/offending.	*Youth Crime Prevention Objective* To provide information to communities on how best to address youth victimization and youth crime issues.	*Youth Crime Prevention Objective* To raise public awareness of ways to minimize risk factors/situations that contribute to youth victimization and youth crime, to facilitate pro-social engagement of youth as they make the transition to adulthood, and to partner with the community—including youth—to improve the quality of life for youth in Canadian communities.

	Activities: Community-based activities using formal and informal mechanisms, with a particular focus on youth-oriented and/or youth for youth mechanisms. *Focus:* Needs assessments, workshops, pilot projects that engage youth and community in preventive action. *Considerations:* Must help to establish or build on existing community knowledge, skills and approaches.	*Activities:* Research and demonstration, evaluation, knowledge synthesis of community-based approaches to youth victimization/crime issues. *Focus:* Research and demonstration to identify "best practices"; demonstration and evaluation of new, innovative comprehensive models; evaluation of existing "promising" models. *Considerations:* Innovative approaches may include new approaches or the application of existing comprehensive approaches specifically to high-risk/high-need communities. Must also include gender and diversity sensitive or specific approaches. Needs to link to a process to identify and disseminate "best practices." Must help to develop comprehensive interdisciplinary models. The emphasis should be on the use of informal as well as formal networks.	*Activities:* Development of information, tools, resources to deal with community-identified concerns and issues around youth victimization and youth crime. *Focus:* Topic focus to be determined by community (involving youth) but may be wide-ranging, e.g., tools to help parents and youth-oriented service workers and advocates help/support youth through adolescence, tools to support youth, facilitate peer support/mentoring. *Considerations:* Projects must have youth involvement. Must be gender and diversity sensitive or specific. Projects must involve an element of community/partnership and capacity development.	*Activities:* Private sector partnership development and support for engagement of youth living in situations of risk as well as support for community activities (e.g. recreation) that facilitate pro-social behaviour. *Focus:* Foster awareness of the effective parenting and effective community interaction with youth. Establish strategies and incentives for the development of family-friendly, flexible and supportive work environments, sensitive to the needs of parents with adolescents. Establish and implement employment strategies that will assist youth, particularly youth living in situations of risk, including youth living independently of family. *Considerations:* Projects must have youth involvement. Activity focus to be determined by the community. Must be gender and diversity sensitive or specific.

CADRE STRATÉGIQUE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME CHEZ LES ADOLESCENTS ÂGÉS DE 12 À 18 ANS

STRATÉGIE NATIONALE
SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET LA PRÉVENTION DU CRIME

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
JUIN 2000

Canada

CADRE STRATÉGIQUE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME CHEZ LES ADOLESCENTS ÂGÉS DE 12 À 18 ANS

STRATÉGIE NATIONALE
SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET LA PRÉVENTION DU CRIME

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
JUIN 2000

Canada

This version is also available in English under the title:
Policy Framework for Addressing Crime Prevention and Youth Ages 12 to 18.

Pour obtenir un exemplaire du sommaire de ce document, prière de contacter :

Le Centre national de prévention du crime
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0H8

Sans frais : 1-877-302-2672

Tél. : (613) 941-9306
Fax : (613) 952-3515
Courriel : **cnpc@crime-prevention.org**

Ce document est également disponible sur notre site Web
http://www.crime-prevention.org

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie, par tout moyen, sans changement ou autorisation du Centre national de prévention du crime, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée pour assurer l'exactitude du contenu reproduit, que le Centre national de prévention du crime soit identifié comme auteur et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle du document original.

Le Centre national de prévention du crime, intégré au ministère de la Justice, a le mandat de mettre en œuvre la *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime* en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada.

Government of Canada Gouvernement du Canada

Avant-propos

Le présent Cadre stratégique est le fruit de la contribution de nombreuses personnes dans tout le pays. Le Centre national de prévention du crime (CNPC) aimerait particulièrement remercier le Comité directeur national de la sécurité communautaire et de la prévention du crime pour l'avoir aidé à préparer ce document ainsi que les nombreuses personnes ayant de l'expérience et des compétences dans le domaine du travail communautaire de même que les représentants du gouvernement qui ont fait part de leurs observations.

Table des matières

1. INTRODUCTION 1

A. Objectif 1
B. Structure du document 2

2. CONTEXTE STRATÉGIQUE 2

A. La prévention du crime : notre principal souci 2
B. Modèles de prévention : transformer le savoir en actes 4

3. LE RÔLE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME 7

A. Aperçu 7

4. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES 9

A. Interaction entre les facteurs de risque individuels, familiaux et communautaires 9
B. Principaux défis 10
C. Points d'intervention optimaux 10

5. PRINCIPES DIRECTEURS 11

6. BUT ET OBJECTIFS 14

A. But 14
B. Objectifs 14
C. Priorité de la Stratégie 15

7. COMPOSANTES 16

A. Sensibilisation et information du public 16
B. Stratégies et modèles exhaustifs 18
C. Élaboration d'instruments et de ressources 19
D. Recherche et acquisition de connaissances 19

8. APERÇU DU FINANCEMENT 20

ANNEXE A

1. Prévention du crime et expériences; situations et conséquences néfastes éventuelles au cours de l'enfance
2. Facteurs contribuant à des résultats positifs pour les enfants et les adolescents

ANNEXE B

Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents : priorités en matière de financement

1. INTRODUCTION

A. Objectif

Ce document expose le cadre stratégique établi pour favoriser la mise en œuvre de mesures visant à empêcher que les adolescents ne deviennent des victimes et à atténuer les situations qui risquent de les mener au crime au cours de leur adolescence ou plus tard dans la vie. Ce cadre stratégique a été élaboré à la demande du Comité directeur national de la sécurité communautaire et de la prévention du crime.

Investir dans les adolescents les ressources consacrées à la prévention du crime est l'une des priorités de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, annoncée en 1998. La Phase II prévoit en particulier l'établissement de partenariats et le soutien des initiatives de prévention du crime conçues et mises en œuvre par les collectivités[1]. Dans ce contexte, le cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents aidera le Centre national de prévention du crime à déterminer, gérer et finalement, financer les questions prioritaires.

Ce cadre stratégique s'applique aux adolescents âgés de 12 ans à 18 ans[2]. Les adolescents sont une des priorités de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Le Centre national de prévention du crime (CNPC) a l'intention de mettre en œuvre ce cadre stratégique en même temps que les cadres stratégiques complémentaires établis pour les autres priorités de la Stratégie : les enfants (de 0 à 12 ans), les Autochtones et la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

La Stratégie fait partie d'une approche en évolution qui fait appel à de nombreux intervenants dont les gouvernements, les Premières nations, les collectivités, les organisations non gouvernementales (ONG), les organismes professionnels, le secteur privé et les particuliers, et qui vise à faire en sorte que les adolescents et les collectivités puissent se développer sainement, en toute sécurité et an acquérant une vision positive de la société. Elle est appliquée dans le contexte du Programme d'action national pour les enfants et de l'Entente-cadre sur l'union sociale conclue par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elle reconnaît que les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les autres ministères fédéraux sont les premiers responsables de la santé et du développement social des adolescents. Elle reconnaît également que la sécurité communautaire et le développement social positif des adolescents sont liés, et

---

1 Dans le cadre de la Stratégie, le terme " collectivité " peut être défini sur le plan géographique, par exemple selon des quartiers ou des villes, ou sur le plan d'objectifs et d'expériences partagés.

2 Bien que 18 ans représente la limite d'âge en ce qui concerne le Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les jeunes, la Stratégie peut aussi viser les questions entourant la prévention du crime chez les jeunes adultes à risque.

que des approches mettant en cause différents secteurs sont souhaitables. Elle est liée à la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, qui vise principalement à assurer un équilibre entre la nécessité de prévenir le crime chez les adolescents, de faire en sorte que les infractions commises par les adolescents soient assorties de conséquences significatives et d'améliorer les stratégies de réadaptation et de réinsertion sociale lorsque les adolescents se trouvent en conflit avec la loi. La Stratégie aide les collectivités à établir et préserver des milieux sûrs et exempts de violence dans lesquels les adolescents pourront vivre une transition positive vers l'âge adulte, assumer leurs responsabilités et participer pleinement à la société canadienne.

Elle est axée sur la prévention secondaire, en particulier sur les efforts déployés par les collectivités pour s'attaquer aux multiples facteurs de risque qui prédisposent les adolescents:

- à devenir des victimes;
- à adopter des comportements criminels au cours de l'adolescence ou plus tard dans la vie.

B. Structure du document

Ce document donne un aperçu :

- du contexte stratégique entourant les adolescents et la prévention du crime;
- du rôle de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime;
- des principales préoccupations stratégiques;
- des principes directeurs;
- des buts et des objectifs;
- des composantes et des mécanismes de financement.

2. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. La prévention du crime : notre principal souci

Les adolescents et les facteurs de risque liés au crime et à la victimisation

Les activités de prévention du crime concernant les adolescents ont pour but d'aider les adolescents à vivre la transition de l'adolescence vers l'âge adulte et vers l'autonomie en acquérant une attitude positive face à la société. Cette approche exige des interventions polyvalentes destinées à atténuer les situations qui créent des risques de victimisation pour les adolescents, ainsi que des interventions visant les adolescents qui enfreignent la loi. Il existe une myriade de liens entre les facteurs qui risquent d'amener les adolescents

à commettre des crimes ou à devenir des victimes. Bon nombre de rapports de recherche révèlent qu'une gamme de facteurs créent des risques de victimisation pour les adolescents et que d'autres facteurs risquent de les amener à contrevenir à la loi. Ces facteurs comprennent notamment : la pauvreté, la violence familiale, les problèmes de santé et de comportement, les mauvais résultats scolaires et la toxicomanie chez les parents. Les facteurs individuels tels la capacité d'adaptation et le sentiment d'espoir, ainsi que les facteurs comme le soutien des membres de la famille, des aidants naturels, des amis, des enseignants et de l'ensemble de la collectivité, peuvent jouer un rôle crucial en matière de prévention du crime.

On trouvera à l'Annexe A, *Prévention et expériences*, un résumé des facteurs qui peuvent avoir des conséquences néfastes et de ceux qui donnent lieu à des résultats positifs. Les expériences vécues, de même que les types de victimisation et de comportements, sont très différents chez les jeunes hommes et les jeunes femmes et elles varient en fonction d'autres facteurs tels que l'âge, la race, la culture, le statut d'Autochtone, l'orientation sexuelle, la classe sociale, les handicaps, les conditions de vie (p. ex., violence ou agressions, toxicomanies au foyer).

Il importe de rappeler que la vaste majorité des infractions commises par les adolescents sont des infractions contre les biens relativement mineures ou découlent d'altercations dans les cours d'écoles, par exemple. Au cours de l'année 1997, plus de la moitié des 111 736 adolescents accusés de crimes avaient commis des infractions contre les biens. Il s'agissait souvent d'actes de vandalisme mineurs ou de vols à l'étalage. Vingt-sept pour cent des accusations portées contre des adolescents s'inscrivent dans des catégories telles que le méfait ou découlent d'infractions liées à l'administration de la justice, comme l'omission de comparaître devant le tribunal ou de se conformer à une peine antérieure. Vingt pour cent des adolescents ont été accusés de crimes avec violence. Sur ce nombre, au moins la moitié avaient été accusés de voies de fait simples qui n'avaient occasionné aucune blessure. Moins de 0,1 % des accusations portées contre des adolescents (54) en 1997 étaient des accusations d'homicide[3].

Environ 4 % de tous les jeunes contrevenants ont été accusés de voies de fait graves, comme avoir commis une agression armée ou avoir infligé des lésions corporelles. Les auteurs de vols ne comptaient que pour seulement 3 % du nombre total d'adolescents prévenus. Il importe également de noter que les adolescents sont souvent les victimes des crimes commis par leurs pairs. En 1997, plus de la moitié (56 %) des victimes d'actes de violence commis par des adolescents étaient d'autres adolescents. Bien que les récidivistes, c'est-à-dire les personnes qui recommencent à enfreindre la loi, fassent

[3] Pour de plus amples renseignements sur les questions concernant le crime chez les adolescents et le système de justice pour les jeunes, se reporter au document de Statistique Canada intitulé *Un profil de la justice pour les jeunes au Canada* (1997) (N° cat. 85-544-XPF) et visiter également le site Web du ministère de la Justice, à l'adresse suivante : *http://canada.justice.gc.ca*

l'objet d'une attention particulière, ils ne représentent qu'un petit pourcentage des adolescents qui entrent en conflit avec la loi.[4]

B. Modèles de prévention : transformer le savoir en actes

Dans le cadre de la Phase I de la Stratégie, le Conseil national de prévention du crime a élaboré une série de modèles de prévention du crime indiquant les facteurs qui :

- prédisposent les adolescents à devenir des victimes;
- les amènent à commettre des infractions;
- favorisent la force morale, c'est-à-dire la capacité de faire face à l'adversité.

Tableau 1 – Modèle de prévention du crime : adolescents âgés de 12 à 18 ans[5]

Niveau	Buts	Moyens
Société	Faire de la santé des familles et des collectivités une priorité pour tous les niveaux de la société.	Inciter les autorités à investir dans les programmes d'enseignement, de santé et de bien-être social. Éliminer la pauvreté au sein des familles et chez les adolescents. Favoriser des lieux de travail qui reconnaissent l'importance de la famille. Soutenir et favoriser le développement spirituel des adolescents. Établir des programmes de rechange en matière de justice pour les jeunes. Accroître les connaissances juridiques des adolescents. Aider les organismes d'aide sociale à trouver des intérêts communs auxquels travailler.
Famille	Améliorer les compétences et les pratiques parentales.	Éliminer les châtiments corporels. Favoriser le recours à des techniques disciplinaires appropriées et non violentes. Enseigner des techniques visant à réduire les conflits entre les parents. Éliminer la violence entre frères et soeurs. Aider les parents à répondre aux besoins des adolescents en détresse. Fournir un soutien ou des services locaux aux familles qui ont besoin d'aide. Favoriser le rétablissement de la collectivité au complet.

[4] *Idem*

[5] Conseil national de prévention du crime (1997) *Prévenir le crime en investissant dans les familles et les collectivités : promouvoir des apports positifs pour les jeunes de douze à dix-huit ans.* Les modèles du CNPC pour les enfants âgés de 0 à 6 ans et de 6 à 12 ans font partie du Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les enfants âgés de 0 à 12 ans.

Niveau	Buts	Moyens
	Créer des cadres de vie stables pour les adolescents pendant qu'ils sont pris en charge par le réseau de protection de la jeunesse et après.	Fournir un soutien et une formation aux aidants naturels. Établir des critères de placement qui tiennent compte de l'origine ethnique des adolescents. Fournir un soutien axé sur des services intégrés et la continuité des soins. Fournir par la suite des services de suivi et de soutien aux adolescents.
École	Accroître les compétences scolaires et sociales et réduire les comportements agressifs.	Enseigner des compétences en matière de résolution des problèmes interpersonnels. Offrir des services de counselling en santé mentale. Faire la distinction entre les adolescents selon qu'ils ont des comportements antisociaux au début ou à la fin de l'adolescence. Utiliser d'autres méthodes d'enseignement. Faciliter la transition d'une école à une autre. Établir des programmes de tutorat ou de mentorat par les pairs et des programmes d'entraide. Effectuer des vérifications régulières de la sécurité dans les écoles. Offrir des programmes de connaissances médiatiques. Offrir des programmes axés sur le rôle des parents. Offrir des programmes de prévention de la toxicomanie, des grossesses précoces et de l'association avec des bandes. Établir des partenariats de travail positifs avec les parents.
	Promouvoir un environnement social positif à l'école.	Favoriser le changement dans l'ensemble du milieu scolaire. Offrir un enseignement impartial. Fournir aux enseignants une formation et un perfectionnement professionnel pertinents. Favoriser la participation des étudiants aux activités de planification des écoles.
	Faciliter la transition de l'école vers le travail ou vers les études supérieures.	Offrir des programmes d'enseignement coopératif. Offrir une expérience professionnelle et des programmes de travail-études rémunérés ou non rémunérés. Offrir des heures de classe plus souples. Réduire les obstacles financiers aux études supérieures et à la formation professionnelle.
Pairs	Favoriser de bons rapports entre pairs.	Offrir des programmes de loisirs supervisés.

Niveau	Buts	Moyens
Collectivité	Établir des collectivités plus fortes et plus saines.	Favoriser l'utilisation des locaux et des installations publics. Encourager le bénévolat chez les adolescents. Établir des liens entre les personnes âgées et les adolescents. Effectuer des vérifications des ressources communautaires. Favoriser les initiatives locales de prévention du crime.
	Utiliser une approche ciblée en matière de prévention du crime.	Établir un soutien général et un consensus communautaire au sujet des causes de la criminalité et des solutions à celle-ci.
	Refléter la diversité et l'universalité dans le cadre des activités de développement communautaire visant à prévenir le crime chez les adolescents.	Obtenir la participation générale du public aux activités de prévention du crime. Établir des relations professionnelles avec les médias locaux. Favoriser la participation des adolescents au processus de prise de décisions stratégiques.
	Empêcher les adolescents de devenir des sans-abri.	Offrir des programmes de soutien local et d'action communautaire.

Comme l'illustre le tableau précédent, un grand nombre d'études nous montrent comment orienter nos efforts de prévention du crime auprès des adolescents. Les modèles de prévention et les interventions communautaires qui tiennent compte des caractéristiques des adolescents, de leur famille et de leur collectivité ainsi que des besoins et des capacités des adolescents et qui favorisent l'engagement et la participation des adolescents peuvent donner d'excellents résultats. Les approches axées sur la réduction des risques peuvent aider à réduire la victimisation et contribuer à la réduction à long terme des taux de criminalité chez les adolescents. Une approche préventive exige l'engagement général d'un grand nombre de secteurs et l'établissement de partenariats. Ces activités peuvent comprendre les programmes communautaires offerts à toute la population qui favorisent un développement social et incluent les adolescents à risque. Les programmes communautaires axés sur les familles et les collectivités où les adolescents risquent de commettre ou commettent des infractions sont un autre moyen.

Les mesures de prévention du crime peuvent être appliquées dans différents contextes, viser des objectifs précis ou faire appel à des moyens particuliers. Au cours de la Phase II, la Stratégie nationale pourra aider les collectivités à s'attaquer aux multiples facteurs qui contribuent à la victimisation des enfants et à l'apparition des comportements criminels.

3. LE RÔLE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME

A. Aperçu

Les adolescents sont une des *priorités* de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La Stratégie offre la possibilité de se fonder sur les réalisations passées, d'établir des liens entre les activités en cours et de donner un nouvel élan à la prévention du crime chez les adolescents au sein des collectivités canadiennes.

La Stratégie est fondée sur les notions suivantes :

- la prévention du crime par le développement social, qui vise particulièrement les causes fondamentales de la criminalité;
- une " approche équilibrée " à l'égard de la résolution des problèmes de criminalité, dont des activités favorisant le développement social et la réduction des occasions de commettre des crimes.

La Phase II met surtout l'accent sur l'établissement de partenariats et sur le soutien des initiatives de prévention du crime conçues et mises en œuvre dans les collectivités. La Stratégie tient compte du fait que de nombreux intervenants – particuliers, organisations, institutions, collectivités, gouvernements et entreprises privées – peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention du crime par le développement social. La Stratégie constitue l'un des multiples moyens de renforcer la capacité des collectivités d'aborder les questions liées à la prévention du crime chez les adolescents. Le Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents mise sur le développement social pour s'attaquer aux causes profondes du crime et en arriver au but désiré, soit faire en sorte que les adolescents se développent en acquérant une vision positive de la société.

La Stratégie fait appel à plusieurs mécanismes :

L'Initiative pour des collectivités plus sûres comprend quatre volets : le Programme de mobilisation des collectivités, le Fonds d'investissement dans la prévention du crime, le Programme de partenariat et le Programme d'intervention des entreprises.

Le *Programme de mobilisation des collectivités* a pour but d'aider les collectivités à concevoir des activités visant à prévenir le crime de façon globale et durable en s'attaquant aux *causes fondamentales* de la criminalité. Il favorise l'établissement de partenariats axés sur la collaboration dans les collectivités, la sensibilisation du public et la mise sur pied de ressources communautaires. Il vise à développer les activités de prévention du crime déjà en place dans le pays. La participation des gouvernements provinciaux et territoriaux, par le truchement de comités de gestion mixtes, est

essentielle[6]. Le programme tient compte du fait que certaines collectivités sont plus avancées que d'autres dans le domaine de la prévention du crime. Certaines doivent trouver des moyens de développer une infrastructure de base pour commencer à planifier leurs activités. D'autres ont déjà établi des buts, des objectifs et des activités. Le programme est conçu pour fournir de l'aide et des fonds selon les besoins particuliers des collectivités; il prévoit l'évaluation des besoins, la planification, la formation, la diffusion de l'information, l'acquisition de compétences, le règlement des conflits, l'établissement d'un consensus ou l'évaluation.

Le *Fonds d'investissement* vise à permettre l'acquisition et l'échange de connaissances au sujet des initiatives de prévention du crime efficaces mises en œuvre au Canada. Le Fonds appuie certains projets de démonstration, de recherche et d'évaluation réalisés dans l'ensemble du Canada. Ces projets aideront les décideurs et les intervenants à mieux connaître et à mieux faire connaître les modèles innovateurs de prévention du crime. En particulier, le Fonds vient en aide aux projets visant à évaluer, au moyen de recherches, les coûts, les avantages et l'efficacité globale des activités visant à prévenir le crime et la victimisation dans différents milieux et dans diverses circonstances. Ces connaissances aideront à élaborer de nouveaux programmes et à améliorer les programmes déjà en place dans le but d'établir en bout de ligne une approche intégrée de prévention du crime plus économique au Canada.

Le *Programme de partenariat* aide les organisations non gouvernementales (canadiennes et internationales) à participer directement aux initiatives communautaires de prévention du crime, c'est-à-dire à fournir de l'information, des instruments et des ressources qui aideront les collectivités à participer aux initiatives de prévention du crime et à communiquer de l'information à leur sujet. Il appuie des activités comme la création d'outils d'évaluation des besoins, la consultation d'experts, les colloques et les conférences, la formation et le perfectionnement des spécialistes appelés à appliquer des programmes de prévention du crime dans la collectivité, les recherches visant l'établissement de ressources et d'outils communautaires et l'élaboration d'instruments de surveillance et d'évaluation pour les programmes de prévention du crime.

Le *Programme d'intervention des entreprises* vise à amener les entreprises et les professionnels à participer davantage aux activités visant à réduire la criminalité et à rendre les collectivités plus sûres. Il appuie les activités de sensibilisation à la prévention du crime et celles qui visent à favoriser la participation des entreprises aux programmes de prévention du crime, par exemple, la fourniture de ressources, d'outils et de mesures de soutien qui aideront à améliorer la qualité de vie dans les collectivités canadiennes.

De plus, le **Programme d'information et d'éducation auprès du public** est conçu pour sensibiliser le public à la criminalité et à la victimisation et lui faire connaître les mesures

[6] Tous les comités comprennent des représentants du gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres partenaires et des citoyens participant à des initiatives de prévention du crime.

qui se sont avérées efficaces dans ce domaine. Il incite les Canadiennes et les Canadiens de tous âges et de toutes conditions à participer activement à l'établissement d'un milieu plus sûr pour eux-mêmes, leur famille et leurs voisins. Il favorise la diffusion des leçons tirées au cours de la réalisation des projets financés par le truchement de la Stratégie nationale.

4. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES

A. Interaction entre les facteurs de risque individuels, familiaux et communautaires

On admet généralement que la présence et l'interaction de facteurs de risque sont liées aux comportements criminels qui se manifestent au cours de l'adolescence et des étapes suivantes de la vie. Cette interaction est complexe et il est impossible d'établir un lien clair et direct entre les causes et les effets.

Les recherches nous permettent de mieux comprendre le rôle et l'interaction des facteurs de risque en rapport avec la criminalité et la victimisation et les politiques et programmes qui nous aideraient à aborder ces facteurs. L'annexe A indique les facteurs de risque présents durant l'enfance et l'adolescence qui sont liés à l'influence de la famille, des personnes, des pairs, de l'école et de la collectivité, ainsi que les facteurs contribuant à l'obtention de résultats positifs. Les normes et les tendances culturelles contribuent également à faire en sorte que la société manifeste de la tolérance ou de l'indifférence à l'égard de certains crimes contre les adolescents ou perpétrés par ceux-ci. Le sexe est également un facteur important puisque la fréquence et la nature des infractions commises par les jeunes hommes diffèrent beaucoup de celles commises par les jeunes femmes.[7]

On reconnaît également que la présence de plus d'un facteur de risque peut intensifier le risque de victimisation dans certaines circonstances. La présence ou la combinaison de facteurs de risque dans une situation donnée peut aussi influer sur la tendance d'une personne à avoir un comportement délinquant. La présence de facteurs multiples donne lieu aux risques les plus importants Par conséquent, les interventions qui ciblent les facteurs de risque multiples sont les plus souhaitables.

B. Principaux défis

Depuis les dernières années, on admet de plus en plus qu'une série complète de stratégies à plusieurs niveaux - tant au niveau individuel qu'au niveau social - est nécessaire pour

[7] Selon la Déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada, en 1997, 77 % des accusations au criminel concernant les jeunes avaient trait à des délinquants masculins et 23 % concernaient des délinquantes. Dans l'ensemble, cette tendance des accusations au criminel portées contre de jeunes femmes âgées de 12 à 18 ans est demeurée relativement constante depuis 1986. (L. MacLeod, Working Paper on Girls as Victims and Offenders, Centre national de prévention du crime)

prévenir la victimisation des enfants et réduire le risque que les adolescents qui vivent dans des situations comportant des risques s'engagent dans des activités criminelles au cours de l'adolescence ou plus tard dans la vie. De nombreux domaines stratégiques, comme la santé, les mesures sociales, le logement, l'économie et le système de justice, ont une incidence sur la prévention du crime. Si nous voulons élaborer une approche intégrée, il faudra que les stratégies qui portent sur les facteurs sociaux, comme la pauvreté et le chômage, les mauvais traitements et la négligence, le manque de scolarité et le logement inadéquat - de même que les stratégies visant à réduire les facteurs de risque individuels, familiaux et communautaires plus immédiats - soient rattachées aux politiques de prévention du crime.

Du point de vue de la Stratégie, qui met l'accent sur la prévention du crime par le développement social, il faut déterminer les facteurs de risque liés au crime et à la victimisation sur lesquels nous pouvons agir et favoriser l'établissement et la mise en oeuvre de modèles de prévention du crime faisant appel à la participation des personnes, des familles et de la collectivité.

La collaboration et l'établissement de partenariats entre les différents secteurs et disciplines est également un élément important, car cette forme de développement permet une meilleure intégration.

Les principaux défis pour la Stratégie consistent à :

- établir une terminologie et une vision complémentaires de la prévention du crime par le développement social au sein des différents secteurs et des disciplines;
- déterminer des façons efficaces de réduire les nombreux facteurs risquant d'entraîner les adolescents vers le crime et la victimisation;
- favoriser l'établissement d'un répertoire d'outils permettant de s'attaquer, à l'échelle des personnes, des familles et des collectivités, aux situations qui risquent de mener au crime et à la victimisation;
- favoriser la concertation des efforts entre les différents secteurs et disciplines dont les initiatives contribuent à la prévention du crime, compte tenu du mandat et de la portée du système de justice pour les adolescents et de la gamme des services communautaires destinés aux adolescents.

C. Points d'intervention optimaux

Étant donné l'éventail des questions et des intervenants en cause dans la prévention du crime et de la victimisation chez les adolescents, quels sont les points d'intervention optimaux de la Stratégie? Il faut des approches globales pour couvrir tous les aspects de la prévention du crime, à partir des programmes de prévention de la violence dans les écoles qui tiennent compte des différences entre les sexes, jusqu'aux programmes visant les adolescents (jeunes hommes et jeunes femmes) qui ont des besoins importants et pour qui les risques sont élevés, et qui manifestent de plus en plus de comportements

délinquants. Cet effort exige une gamme de ressources, de disciplines et d'interventions qui vont au-delà du système de justice et nécessite la coordination des mandats et des ressources. Le " créneau " particulier de la Stratégie est axé sur la prévention secondaire des problèmes de criminalité et de victimisation[8]. Une des priorités de la Stratégie consiste à appuyer les collectivités canadiennes dans leurs efforts pour aider les adolescents vivant dans des situations comportant de multiples risques qui contribuent au crime et à la victimisation.

5. PRINCIPES DIRECTEURS

Le cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents de 12 à 18 ans est fondé sur les principes suivants :

1. **Se concentrer sur les adolescents et les familles vivant dans des conditions comportant des risques multiples.**

La Stratégie est conçue pour promouvoir la prévention du crime par le développement social en se concentrant sur les risques liés au crime et à la victimisation. Les adolescents vivant dans des conditions comportant des risques multiples sont davantage prédisposés à adopter des comportements délinquants au cours de leur adolescence et à l'âge adulte. La meilleure façon d'utiliser les ressources de la Stratégie consiste donc à aider les adolescents, les familles et les collectivités à risque et à réduire les multiples facteurs de risque qui contribuent au crime et à la victimisation.

2. **Reconnaître et tenir compte des disparités et de la diversité parmi les adolescents, leur famille et leur collectivité.**

La Stratégie devrait tenir compte des différences et de la diversité existant parmi les adolescents, leurs conditions de vie, leur famille et leur collectivité. Elle devrait refléter et chercher à mieux comprendre les expériences différentes vécues en raison de facteurs comme l'âge, le sexe, la race, la culture, le statut d'Autochtone, l'orientation sexuelle, la classe sociale, les handicaps, l'état de sans-abri, les mauvais traitements et la victimisation, la toxicomanie et le syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF), les troubles mentaux, le chômage et la participation à l'industrie du sexe, pour n'en nommer que quelques-uns. Pour tenir compte de la diversité, la Stratégie devrait faire preuve de souplesse dans la définition de la " famille " et reconnaître le rôle important que jouent les pairs. Elle doit également tenir compte du fait qu'un grand nombre d'adolescents à risque vivent en marge de la société. Elle devrait reconnaître que les collectivités en sont à des stades de développement différents, être souple et permettre l'adaptation des approches à l'évolution des besoins des collectivités. Elle devrait en particulier tenir compte des besoins des adolescents, des familles et des collectivités autochtones.

---

[8] La Stratégie nationale ne sert pas à financer le domaine de la justice pour les jeunes, qui est financé dans le cadre de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

3. Intégrer et comprendre le rapport entre le sexe et les risques et élaborer des solutions tenant compte des sexes.

Les enfants connaissent des expériences différentes selon leur sexe. Par exemple, ils ne sont pas exposés aux mêmes facteurs de risque et ces facteurs n'interagissent pas de la même façon. Ces différences se manifestent dans des modèles de victimisation et de comportement propres à chacun des deux sexes. Il est essentiel que la Stratégie soit fondée sur la compréhension du rapport entre le sexe, les risques, le milieu et les situations vécues, et qu'elle élabore des solutions tenant compte des sexes.

4. S'assurer la participation soutenue des adolescents ainsi que de leurs réseaux de soutien au processus.

La Stratégie devrait entre autres tenter d'amener les adolescents à participer à la résolution des problèmes de criminalité qui les touchent, soit en tant que victimes, soit en tant que délinquants. Cette participation doit comprendre l'élaboration de stratégies faisant appel à des réseaux de soutien officiels et officieux, tels les pairs, les familles et les organismes de services aux adolescents. Les adolescents pris en charge par le réseau de la protection de la jeunesse ou qui quittent ce réseau devraient également participer au processus. Cette approche respectueuse, participative et habilitante est conforme aux principes de la prévention du crime par le développement social et c'est elle qui donnera de meilleurs résultats.

5. Faire participer les collectivités à la résolution des questions concernant la prévention du crime chez les adolescents.

La Stratégie donne aux collectivités l'occasion d'innover et de mettre en valeur leur potentiel. Elle les oblige en outre à trouver des moyens de poursuivre les activités lorsque le financement du gouvernement fédéral prendra fin. Dès le début des nouveaux projets, il faudra envisager des moyens de favoriser leur permanence, notamment en établissant des liens avec des centres de loisirs, des bibliothèques et des centres culturels.

6. Renforcer la collaboration entre les disciplines et les secteurs participant au développement social des adolescents.

La Stratégie canadienne de renouvellement de la justice pour les jeunes et le projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* reconnaissent que la protection de la société passe d'abord et avant tout par la prévention du crime. La Stratégie sur la sécurité communautaire et la prévention du crime peut se raccorder à la fois au réseau de protection de la jeunesse et au système de justice pour les adolescents, en aidant à renforcer les approches coopératives en matière de prévention du crime et de la victimisation au niveau communautaire. Il peut s'agir de favoriser les nouvelles idées, d'exploiter des possibilités et d'établir des partenariats entre les disciplines et les secteurs

comme ceux de la justice, de la santé, de l'éducation, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées. Les efforts appuyés par la Stratégie devraient être intégrés à ceux des autres réseaux communautaires (officiels ou non) d'aide sociale, qui existent ou qui pourraient être mis sur pied pour venir en aide aux adolescents. Il faudrait encourager le recours à des moyens officiels ou officieux pour rejoindre les adolescents et favoriser leur engagement. Les interventions coopératives au niveau communautaire doivent tenir compte des besoins multiples des adolescents à risque.

7. Établir des liens avec d'autres cadres, stratégies ou moyens pouvant contribuer à un développement social optimal des adolescents.

Pour faciliter l'adoption d'une approche horizontale à l'égard de la prévention du crime, il faut établir des liens avec les autres intervenants qui jouent des rôles essentiels lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux questions liées à la prévention du crime chez les adolescents. Le Programme d'action national pour les enfants (PANE) reconnaît qu'il faut une gamme d'activités pour promouvoir et appuyer le développement sain des enfants et des adolescents. Ainsi, il faut venir en aide aux parents et renforcer les familles, améliorer le développement et les expériences d'apprentissage des enfants, améliorer la sécurité du revenu et appuyer les milieux sûrs apportant un soutien moral. La Stratégie contribue au PANE en accordant une attention particulière aux situations comportant des risques multiples qui contribuent à la victimisation et aux comportements délinquants au cours de l'adolescence et qui peuvent mener à des comportements criminels constants, plus tard dans la vie. Le but visé consiste à favoriser une approche intégrée et, dans ce contexte, l'établissement de liens avec les autres paliers de gouvernement et les autres secteurs est crucial.

Il faudrait, s'il y a lieu, établir des liens avec:

- les initiatives du gouvernement fédéral qui appuient le développement social sain des adolescents au Canada[9];

- les stratégies des provinces et des territoires visant à aider les adolescents à se développer plus sainement en acquérant une attitude positive face à la société au Canada, dont les stratégies de prévention, de soutien et de protection;

- les politiques, les initiatives et les programmes des collectivités des Premières nations visant à améliorer la qualité de vie au profit des adolescents autochtones et à favoriser la participation aux activités de développement communautaire;

---

[9] Pour obtenir une liste des programmes et services du gouvernement fédéral, veuillez consulter l'ouvrage de Condition féminine Canada intitulé " *Guide des programmes et services fédéraux pour les femmes, 1999-2000* " et celui de Santé Canada intitulé " *Guide des services du gouvernement fédéral pour les enfants et les jeunes, 1999* ".

- les politiques, les initiatives et les programmes des collectivités visant à améliorer la qualité de vie dans les collectivités au profit des adolescents et à favoriser leur participation aux activités de développement communautaire;

- les mesures internationales visant à faire progresser le bien-être et le développement social des adolescents au sein de la société.

8. Renforcer la cohésion interne de la Stratégie.

La Stratégie vise en priorité les groupes suivants : les enfants, les adolescents, les Autochtones et les femmes. Il existe de multiples points d'intersection entre tous ces groupes ainsi qu'au sein de chaque élément financé par la Stratégie. Les solutions qui respectent la diversité doivent également être envisagées dans tous les aspects de la Stratégie.

6. BUT ET OBJECTIFS

A. But

Voici le but du cadre stratégique :

- ***Promouvoir l'action communautaire et favoriser les conditions qui réduiront les risques que les adolescents deviennent des victimes et qu'ils adoptent des comportements criminels.***

B. Objectifs

Les objectifs spécifiques consistent à cibler les facteurs et les conditions qui contribuent à la victimisation des adolescents et au risque qu'ils s'adonnent à des activités criminelles plus tard dans la vie en :

- aidant les collectivités à élaborer et mettre à l'essai des stratégies pour s'attaquer aux facteurs et aux conditions entraînant des risques pour les enfants;
- déterminant les meilleures pratiques qui peuvent le mieux atténuer les facteurs et les conditions risquant de transformer les enfants en victimes ou de les pousser au crime plus tard dans leur vie et en favorisant l'adoption de ces pratiques au sein des familles et des collectivités;
- déterminant et favorisant les conditions qui suscitent le développement social positif des personnes, des familles et des collectivités et qui aideront à prévenir le crime.

Les réseaux de soutien communautaire, officiels ou non, c'est-à-dire les familles, les pairs et les organismes, jouent un rôle crucial dans les efforts déployés pour atteindre ces objectifs.

C. Priorité de la Stratégie

La sécurité communautaire, le milieu familial sécuritaire et le développement social positif des enfants sont liés à plusieurs égards. Il faut par conséquent aborder de différents points de vue les facteurs de risque directs ou connexes qui compromettent la sécurité personnelle des adolescents et s'assurer la collaboration des divers intervenants. La Stratégie nationale vise à élaborer de nouveaux moyens de traiter les différentes questions liées aux enfants et aux familles vivant dans des conditions comportant des risques multiples. Il peut s'agir entre autres de stratégies de développement social axées sur :

- les adolescents et les familles vivant dans des situations où des facteurs de risque (ou des combinaisons de facteurs de risques) sont présents au foyer, soit des facteurs comme la violence, les mauvais traitements, la consommation d'alcool et de drogues, l'alcoolisme et la toxicomanie, un mode de vie désorganisé ou criminel chez des membres de la famille et des problèmes de comportement graves chez les frères et sœurs. Les stratégies axées sur les adolescents et leur famille qui sont désavantagés ou marginalisés en raison de facteurs comme la race, le statut d'Autochtone, la classe sociale, l'invalidité, le chômage, l'état de sans-abri et le syndrome de l'alcoolisme fœtal, les troubles mentaux, le chômage et la participation à l'industrie du sexe, entres autres, de même que les adolescents et les familles vivant dans des collectivités où les risques ou les besoins sont élevés[10] doivent faire l'objet d'une priorité;

- les adolescents dont le comportement permet de croire qu'ils risquent d'entrer en conflit avec le système de justice pour les adolescents. Il peut s'agir d'adolescents qui ont manifesté des problèmes de comportement (p. ex., intimidation et comportements agressifs et perturbateurs) au cours de l'enfance et qui continuent de manifester de tels problèmes au cours de l'adolescence, des adolescents chez qui on observe des comportements agressifs, plus tard, ainsi que des adolescents qui fréquentent d'autres adolescents antisociaux ou qui font partie de bandes ou de jeunes délinquants qui courent un risque élevé de récidiver. Le syndrome d'alcoolisme fœtal et la toxicomanie sont également des facteurs à prendre en considération. Toutefois, il est important de noter que les problèmes de comportement peuvent varier selon l'âge, le stade de développement et le sexe.

On peut également envisager des approches situationnelles en matière de prévention du crime, combinées à des modèles de prévention du crime axés sur le développement social, dans le cas des collectivités où les adolescents commettent certains types

[10] Les collectivités où les risques ou les besoins sont élevés sont celles où la sécurité personnelle est très menacée, ainsi que les collectivités rurales ou isolées où l'on n'a pas répondu aux besoins particuliers des jeunes et des familles, parfois parce que ces besoins ne font que commencer à se manifester. Il peut s'agir de collectivités ne pouvant offrir aux jeunes et à leur famille que peu d'interventions (officielles ou non) pour les aider. Il peut également s'agir de collectivités vivant des changements rapides ou déconcertants, ou qui vivent ou frôlent une crise, etc. ainsi que les collectivités autochtones.

d'infractions précises telles que : vols d'autos, introduction par effraction, conduite avec facultés affaiblies, crimes motivés par la haine et crimes liés à la vie sur la rue, comme les voies de fait et les crimes liés au trafic de la drogue.

Liens avec d'autres priorités de la Stratégie

Il est particulièrement prioritaire pour la Stratégie d'aborder la question de prévention du crime en considérant les jeunes Autochtones, leur famille et leur collectivité.

7. COMPOSANTES

Les composantes décrites ci-dessous reflètent les priorités déjà identifiées et sont fondées sur des modèles de stratégies reconnus. Pour plus de détails, voir l'Annexe B.

A. Sensibilisation et information du public

La sensibilisation et l'information du public sont nécessaires pour faire en sorte que la société comprenne que, du point de vue de la prévention du crime, il est avantageux et nécessaire d'investir dans les adolescents. La sensibilisation et l'information du public peuvent contribuer à assurer le partage des responsabilités communautaires à l'égard des adolescents qui vivent dans des conditions comportant des risques multiples et à faire en sorte que les adolescents assument la responsabilité de leurs propres comportements. Il faut sensibiliser et informer continuellement le public au sujet des liens qui existent entre la sécurité communautaire et le développement social positif des adolescents, entre les situations de risque et la prévention du crime et au sujet de l'importance des facteurs qui assurent une protection tels que la famille et le soutien communautaire. La sensibilisation et l'information du public sont également nécessaires pour réfuter les mythes concernant la nature des infractions commises par les adolescents (en particulier, faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves), fournir des renseignements exacts sur des questions telles les bandes de jeunes, s'attaquer aux perceptions négatives entourant les adolescents et prévenir la stigmatisation et, d'abord et avant tout, promouvoir l'action positive qui donne un sentiment d'espoir et d'efficacité.

Il existe, du niveau communautaire au niveau national, des possibilités d'appuyer la sensibilisation et l'information du public, tout en accordant une importance particulière aux activités communautaires qui tiennent compte des facteurs culturels et qui respectent les différences et la diversité chez les adolescents, leur famille et leur collectivité.

Niveau d'intervention	Justification	Remarques
Niveau national	Il faut déployer des efforts, à l'échelle nationale, pour entreprendre et appuyer les activités visant à sensibiliser et à informer le public au sujet de l'importance d'investir dans les adolescents, du point de vue de la prévention du crime (c.-à-d. qu'il existe des liens entre le développement social positif des adolescents et la collectivité).	Favoriser l'établissement de liens avec d'autres activités fédérales, provinciales et territoriales en matière de sensibilisation et d'information du public (p. ex., Programme d'action national pour les enfants, Stratégie emploi-jeunesse, Stratégie pour les sans-abri, Initiative de lutte contre la violence familiale, santé des jeunes), afin d'assurer une approche complémentaire, de promouvoir des messages concernant la prévention du crime et d'éviter les chevauchements. Ces activités pourraient faire appel à la participation du public, des ONG et du secteur privé. Utiliser les mécanismes existants, tels que le Programme d'information et d'éducation auprès du public pour promouvoir des idées et des meilleures pratiques.
Niveau communautaire	La prise en charge, par la collectivité, des activités d'information relatives à la prévention, et la participation de la collectivité à ces activités engagent les citoyens et assurent une approche souple.	Les mécanismes tels que le Programme de mobilisation des collectivités sont bien placés pour appuyer l'information et la sensibilisation du public, en particulier auprès des collectivités qui n'ont pas de services bien établis ou intégrés pour s'occuper des jeunes à risque. Il faudrait insister sur les mécanismes qui permettent aux adolescents d'échanger des idées et d'apprendre en partageant leurs expériences respectives. On devrait également faire appel à la participation des institutions communautaires compétentes en ce qui a trait aux jeunes, à leur famille et à leurs réseaux de soutien, (p. ex., les organismes pour jeunes gérés par des jeunes, les centres de santé, les bibliothèques, les centres de loisirs, les écoles) ainsi que les autres institutions (p. ex., les centres d'accueil pour les jeunes, les organismes qui s'occupent des jeunes des rues).

Mécanisme de financement primaire — Niveau national : CNPC; Niveau communautaire : Programme de mobilisation des collectivités

B. Stratégies et modèles exhaustifs

Les stratégies et les modèles exhaustifs font appel à un ensemble d'intervenants et offrent des approches intégrées en matière de prestation de services au sein des collectivités. Il faut élaborer et mettre à l'essai de tels modèles et stratégies destinés aux adolescents vivant dans des conditions qui présentent des risques multiples. Il faudrait se concentrer sur les processus communautaire conçus pour assurer un développement positif des personnes, des familles et des collectivités. Ce processus nécessiterait un investissement de la part de plusieurs partenaires financiers ainsi qu'une évaluation et une vérification rigoureuses des besoins d'une collectivité dans le domaine de la prévention du crime, sans compter des activités de planification, de mise en œuvre et de suivi.

Les collectivités peuvent se trouver à des stades de développement différents. Par conséquent, elles peuvent avoir des besoins différents et rechercher des approches différentes en ce qui a trait à la mise sur pied d'une infrastructure, à l'amélioration de ses capacités ainsi qu'à l'établissement de partenariats. Dans certaines collectivités, il faudra peut-être construire à partir de la base. Dans d'autres, il sera peut-être possible de mettre à l'essai et d'évaluer en tant que modèles éventuels des programmes ou services déjà établis. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra adopter une approche méthodique et rigoureuse à l'égard de l'élaboration et de la mise à l'essai de modèles.

Il faudra établir en priorité des stratégies et des modèles aux niveaux suivants :

Au niveau communautaire —

- les collectivités qui vivent dans les quartiers pauvres des centres urbains, où l'emphase est mise plus particulièrement sur les adolescents à risque et les familles relativement désavantagés ou marginalisés (p. ex., les adolescents autochtones[11], les adolescents appartenant à des minorités visibles, entres autres);
- les collectivités du Nord ou les régions isolées, où l'emphase est mise plus particulièrement sur les adolescents à risque et les familles relativement désavantagés ou marginalisés.

À un niveau ciblé —

- les adolescents sur le point de quitter le réseau de protection de la jeunesse ou le système judiciaire pour les adolescents et qui souvent, continuent de courir un risque élevé de devenir des victimes ou de commettre des infractions.

La Stratégie devra appuyer les efforts déployés en vue d'établir des modèles et des stratégies qui répondent aux besoins de ces adolescents. Des liens avec les systèmes de soutien communautaire provincial et territorial sont essentiels.

[11] Par exemple, on pourrait envisager de se concentrer sur les jeunes autochtones vivant au sein de collectivités situées dans des centres urbains tels Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina et Winnipeg.

Mécanisme de financement primaire — Programme de mobilisation des collectivités et/ou Fonds d'investissement.

C. Élaboration d'instruments et de ressources

Il faudrait soutenir l'élaboration d'une gamme d'outils et de ressources qui faciliteront l'action et le développement communautaires et réduiront la probabilité que les adolescents à risque adoptent des comportements criminels au cours de l'adolescence ou plus tard dans la vie.

Mécanisme de financement primaire — On peut utiliser le Programme de partenariat pour élaborer, améliorer et promouvoir des outils qui aideront les collectivités à élaborer et à soutenir des stratégies globales.

D. Recherche et acquisition de connaissances

L'une des contributions uniques de la Stratégie devrait consister à élargir et à approfondir la compréhension des facteurs de risque et des façons de prévenir la victimisation et l'apparition ou l'aggravation de comportements délinquants chez les adolescents à risque. Il faudrait acquérir des connaissances sur les questions pressantes relatives aux différences et à la diversité, notamment des recherches axées spécifiquement sur les sexes. La Stratégie devrait permettre d'établir des liens avec les chercheurs universitaires qui effectuent des travaux dans le domaine de la prévention du crime et de la victimisation chez les adolescents ainsi que du développement social et communautaire.

L'objectif de la Stratégie consisterait à se pencher sur les enjeux susceptibles d'améliorer l'élaboration des politiques et des programmes. Une orientation ou une application communautaires ainsi qu'un volet évaluation seraient des caractéristiques essentielles de la recherche.

Au moment d'effectuer des recherches et d'acquérir des connaissances, il faudra tenir compte des questions concernant les différences et la diversité, tels le sexe, la race, la culture, le statut d'Autochtone, le statut d'immigrant ou de réfugié, les handicaps et l'orientation sexuelle. Les domaines de recherche pourraient entre autres comprendre :

- les recherches visant à définir les " meilleures pratiques " dans différents domaines d'intervention;

- la recherche conceptuelle et appliquée au sujet des situations qui comportent des risques et des facteurs de protection;

- la recherche et l'élaboration d'outils facilitant l'identification des adolescents qui courent un risque élevé de devenir des victimes ou de commettre des infractions, y

compris des outils qui tiennent compte de la diversité;

- la détermination des lacunes dans les connaissances au sujet des interventions visant les adolescents, et la réalisation de recherches et d'évaluations dans le but de combler ces lacunes;

- la recherche et l'élaboration d'outils, de modèles et d'approches visant les adolescents autochtones et leur famille, en vue de contribuer à la planification d'interventions efficaces;

- d'autres types de recherches (p. ex., recherches participatives, recherches qualitatives, études descriptives) qui fourniront aux adolescents, aux familles et aux collectivités l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des solutions;

- les recherches sur les modèles et les programmes de prévention existants qui sont axés sur les adolescents en tenant compte de la diversité (y compris des travaux qui tiennent compte des différences entre les sexes).

Remarque : il faudrait établir une composante qui serait chargée de diffuser par l'intermédiaire du CNPC les résultats des recherches et les connaissances acquises. Par exemple, les renseignements sur les " meilleures pratiques " qui sont recueillis au cours de recherches et de démonstrations pourraient être diffusés dans le cadre du Programme d'information et d'éducation auprès du public.

Mécanisme de financement primaire — Niveau national : CNCP; Programme de mobilisation des collectivités et Fonds d'investissement

8. APERÇU DU FINANCEMENT

On trouvera un aperçu des priorités et des activités proposées ainsi que des considérations connexes à l'annexe B : *Priorités en matière de financement.*

ANNEXE A

1. **Prévention du crime et expériences, situations et conséquences néfastes éventuelles au cours de l'enfance**
2. **Facteurs contribuant à des résultats positifs pour les enfants et les adolescents**

1. **Prévention du crime et expériences, situations et conséquences néfastes éventuelles au cours de l'enfance**

Expériences et situations	Conséquences néfastes éventuelles
Expérience prénatale :	
Nutrition inadéquate, exposition à des substances telles que le tabac, l'alcool et les drogues, la violence et les agressions contre la mère enceinte.	Poids peu élevé à la naissance, syndrome d'alcoolisme foetal (SAF), effets de l'alcoolisme foetal (EAF), toxicomanie postnatale, handicaps physiques, déficits cognitifs, difficultés d'apprentissage. D'autres dispositions (p. ex., la sociabilité, l'intelligence et l'activité) peuvent être affectées, ce qui nuira au développement de l'enfant.
Situation familiale :	
Isolement parental, jeune âge des parents, manque de compréhension des besoins liés au développement des bébés et des enfants de la part des parents, compétences parentales insuffisantes, niveau d'attachement peu élevé entre le(s) parent(s) et l'enfant.	Mauvais traitements, blessures, agressions et négligence à l'égard de l'enfant. Stimulation cognitive et affective insuffisante pour favoriser un développement sain.
Violence au foyer.	L'exposition à la violence, en particulier à la violence exercée contre la mère, peut accroître les risques que les filles soient victimisées et que les garçons deviennent des agresseurs dans le cadre de leurs propres relations intimes.
Exposition à des techniques parentales négatives ou inefficaces (y compris le recours inapproprié ou incohérent à la discipline, les agressions, la négligence, le rejet, les comportements froids, indifférents ou incohérents des parents, la criminalité parentale, la toxicomanie chez les parents, le désordre, les modes de vie criminels au sein de la famille).	Les interventions et les soins parentaux indifférents et incohérents peuvent miner l'estime de soi et le bien-être des personnes. Les exemples inappropriés donnés par les parents (p. ex., techniques parentales et comportements des parents, mode de vie, comme la consommation de drogues) transmettent des messages incorrects quant aux comportements acceptables dans le cadre des relations interpersonnelles (y compris les relations entre les deux sexes).
Exposition à des influences et à des comportements négatifs de la part des autres membres de la famille (p. ex. : les frères et soeurs).	La victimisation, y compris les agressions sexuelles, physiques ou autres, peuvent entraîner des troubles physiques, intellectuels et psychologiques et nuire au développement de l'enfant. La victimisation peut mener à l'utilisation de mécanismes d'adaptation inappropriés chez les enfants, (p. ex., comportements agressifs directs et indirects, brutalités, fugues, comportements autodestructeurs, difficultés à l'école). Ces modèles de comportements, y compris leur fréquence et leur gravité, varient en fonction de facteurs tels que l'âge, le stade du développement et le sexe.

Expériences et situations	Conséquences néfastes éventuelles
Situation individuelle : Hyperactivité Troubles du comportement Handicaps Conditions telles que les effets de l'alcoolisme foetal.	Les facteurs liés à la santé et au développement social peuvent contribuer aux problèmes d'apprentissage et de comportement, accroître le risque de victimisation, d'échec quant à l'apprentissage de comportements autres que les comportements agressifs et autodestructeurs tout au long des étapes subséquentes de la vie (adolescence et âge adulte). De plus, les adolescents qui présentent des troubles de comportement risquent fortement d'éprouver d'autres problèmes tels que le chômage et une mauvaise santé physique et mentale. Les tendances varient en fonction de facteurs tels que l'âge, le stade du développement et le sexe.
Rapports avec les pairs : Pairs antisociaux, ayant une tendance au crime. Pairs ayant des comportements à risque, (p. ex. consommation de drogues). Rejet par les pairs. Discrimination par les pairs (en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, de la race, des capacités).	La fréquentation de pairs antisociaux et ayant une tendance au crime peut contribuer à l'adoption de comportements risqués ou délictueux. Le rejet et la discrimination par les pairs renforcent le sentiment d'isolement et minent l'identité de la personne et son attachement à la collectivité. Les tendances peuvent varier en fonction de facteurs tels que l'âge, le stade de développement, le sexe, l'orientation sexuelle, les capacités, etc.
Conditions/Environnements sociaux : Conditions et soutien.sociaux/économiques inadéquats. Valeurs sociales concernant les rôles assignés à chacun des sexes. Discrimination (p. ex., en raison du sexe, de la race, de l'orientation sexuelle, de la culture, d'un handicap). Exposition à la violence dans les médias.	Des conditions et un soutien sociaux et économiques inadéquats, (p. ex., manque de soutien adéquat en matière de santé prénatale et de soins aux enfants, d'emploi, de logement, de possibilités de loisirs et d'instruction), nuisent à un sain développement. Désorganisation dans la collectivité, absence d'identité communautaire et de sentiment de citoyenneté. Les valeurs sociales qui minent la participation égale de tous les groupes et la diversité contribuent aux tendances en matière de pouvoir, de domination et de contrôle. La violence dans les médias renforce le message voulant que la violence soit un moyen acceptable de résoudre les conflits.

2. Facteurs contribuant à des résultats positifs pour les enfants et les adolescents

Niveau	Facteurs contribuant à des résultats positifs
Personnes	Participation et contribution actives et positives aux activités familiales, scolaires et communautaires. Motivation, détermination à apprendre. Valeurs sociales (p. ex., empathie, respect, égalité, justice sociale, responsabilité). Compétences sociales pertinentes compte tenu de l'âge (p. ex., compétences en matière de résolution des problèmes et des conflits et de gestion des émotions, habiletés d'adaptation positives, entregent, et force morale). Bonne estime de soi et sentiment d'identité et de valeur personnelle Confiance, optimisme et sentiment d'espoir. Sentiment de pouvoir personnel, d'autonomie et d'indépendance.
Famille	Environnement familial positif (prénatal – âge adulte). Communication familiale positive. Modèles de rôles familiaux positifs et comportements sains. La famille établit des attentes quant aux comportements et des conséquences claires, compte tenu de l'âge et elle suit les déplacements de l'enfant. Les liens affectifs avec un membre de la famille, p. ex., un parent, un grand-parent, un frère ou une soeur, favorisent la force morale. Participation des parents au développement de l'enfant, (p. ex., participation à la formation scolaire, aux sports, aux loisirs). Attitudes/actions familiales qui valorisent les enfants et les jeunes. Attitudes/actions familiales qui respectent et valorisent l'identité, la diversité et l'égalité (p. ex., sexe, culture, capacités, orientation sexuelle).
Pairs	Amis qui donnent l'exemple de comportements prosociaux et responsables. Influence positive des pairs.
Collectivité	Modèles positifs quant aux rôles des adultes. Relations positives avec d'autres adultes. Voisins empathiques. Voisinages sûrs et empathiques. Environnement scolaire empathique et respectueux et qui établit des attentes, des règles et des conséquences claires. Attitudes /actions communautaires qui valorisent les enfants et les jeunes. Attitudes/actions communautaires qui respectent et valorisent l'identité, la diversité et l'égalité (sexe, culture, capacités, orientation sexuelle, etc.). Stratégies qui appuient l'engagement et la participation des enfants et des jeunes. Accès à des mesures de soutien officielles, (par exemple dans les écoles, les centres de loisirs, les centres spirituels, etc.). Accès et/ou exposition à des façons prosociales de résoudre les problèmes (p. ex., programmes de prévention de la violence, stratégies de résolution des conflits). Possibilités de s'exprimer (p. ex., dans le cadre des loisirs, d'événements culturels).

Annexe B

Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents : priorités et mesures de rendement

Annexe B

Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents : priorités en matière de financement

Aperçu général

En ce qui a trait aux adolescents, la Stratégie sur la prévention du crime doit cibler en priorité :

- les activités qui *visent les facteurs de risque associés à la victimisation et aux comportements délinquants chez les adolescents.* La Stratégie peut favoriser l'innovation au moyen de l'élaboration, la mise en œuvre et l'essai d'autres modèles et initiatives, notamment dans des milieux communautaires précis, comme des collectivités où les risques et les besoins sont élevés[1].

- l'élaboration de connaissances, de compétences, de ressources et d'activités liées à la prévention du crime dans les collectivités où les risques en matière de victimisation des adolescents ou de criminalité chez les adolescents et où les besoins sont élevés.

- l'élaboration de connaissances, de compétences, de ressources et d'activités pour s'attaquer aux questions liées à la prévention du crime et de victimisation qui préoccupent les adolescents à risque dans diverses collectivités où il existe des facteurs de risque multiples.

- l'élaboration et l'évaluation continues de stratégies et de modèles types de prévention du crime et la détermination des « meilleures pratiques » pour s'attaquer aux problèmes de prévention du crime chez les adolescents (du point de vue de la victimisation et des comportements délinquants). Il y a lieu d'appuyer les approches interdisciplinaires et qui font appel à l'ensemble de la collectivité, de créer des partenariats, de faire participer les jeunes, de tenir compte des différences entre les sexes, de la diversité et d'autres facteurs interreliés (racisme, sexisme, discrimination fondée sur la capacité, etc.).

[1] Les collectivités où les risques et les besoins sont élevés comprennent celles où la sécurité des personnes est très menacée, ainsi que les collectivités rurales ou urbaines où l'on n'a pas répondu aux besoins particuliers des enfants et des familles, parfois parce que ces besoins ne faisaient que commencer à se manifester. Il peut s'agir de collectivités ne pouvant offrir aux enfants et à leurs familles que peu d'interventions précoces (officielles ou non) pour les aider. Il peut également s'agit de collectivités de collectivités qui connaissent des changements rapides et déconcertants ou encore qui vivent ou frôlent une crise, etc.

Liens entre les questions entourant la prévention du crime et les adolescents et les priorités de la Stratégie nationale *Priorité :* *Les adolescents vivant dans des situations qui comportent des risques multiples*	***Programme de mobilisation des collectivités***	***Fonds d'investissement***	***Programme de partenariat***	***Programme d'intervention des entreprises***
	Le Programme de mobilisation des collectivités devrait accorder une priorité élevée aux activités qui contribuent à réduire les situations de risque et à promouvoir les facteurs de protection, en s'attachant plus particulièrement aux situations où les adolescents et leurs familles vivent dans des situations comportant des risques multiples et où ils risquent d'avoir des démêlés avec la justice. Les activités qui sont axées sur les adolescents à risque et leurs collectivités devraient constituer des priorités. *Notamment :* *Les collectivités autochtones* *Les collectivités rurales* *Les collectivités isolées* *Les minorités visibles (en milieu urbain et rural)* *<u>Et</u>* *Les collectivités qui vivent ou frôlent une crise, par exemple celles qui ont un taux élevé de criminalité, où des facteurs sociaux, économiques et structurels contribuent à la victimisation des adolescents et à la criminalité chez les adolescents.*	*Le Fonds d'investissement devrait financer la mise en oeuvre, l'essai et l'évaluation de nouveaux modèles et de nouvelles stratégies visant à réduire la victimisation des adolescents et les risques qu'ils soient en conflit avec la loi, en mettant l'accent sur l'élaboration de modèles nouveaux et innovateurs qui permettront de répondre aux préoccupations des collectivités où les risques et les besoins sont élevés.*	*Le Programme de partenariat devrait s'appuyer sur les partenariats formels et informels et sur les réseaux qui existent déjà dans de nombreuses collectivités en vue de créer un regroupement de services pour les adolescents à risque, leurs familles et les collectivités. Il devrait favoriser la création de partenariats nouveaux et innovateurs, notamment dans les collectivités où les risques et les besoins sont élevés. Les partenariats auxquels participent les adolescents ou au sein desquels les jeunes aident d'autres jeunes devraient constituer des priorités.*	*Le Programme d'intervention des entreprises devrait travailler avec les collectivités afin d'améliorer la qualité de vie au sein des collectivités canadiennes et de favoriser une transition sociale saine entre l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte.*

Priorité	Programme de mobilisation des collectivités	Fonds d'investissement	Programme de partenariat	Programme d'intervention des entreprises
Les adolescents vivant dans des situations comportant des risques multiples ***Les jeunes risquant d'être en conflit avec la loi*** *Les facteurs comme l'âge, le sexe, la race, la culture, le statut d'Autochtone, l'orientation sexuelle, la classe sociale, les handicaps, l'état de sans-abri, les mauvais traitements et la victimisation, la toxicomanie et l'EAF., les problèmes de santé mentale, le chômage et la participation au commerce du sexe constituent, entre autres, des considérations principales.*	*Objectif liés à la prévention du crime chez les adolescents* Encourager les conditions qui permettent le développement social des personnes, des familles et des collectivités, afin de prévenir la victimisation des adolescents et la criminalité chez les jeunes au cours de l'adolescence et des étapes subséquentes de la vie.	*Objectif de prévention du crime pour les adolescents* Élaborer, évaluer et promouvoir les interventions stratégiques (« meilleures pratiques ») susceptibles de réduire ou d'atténuer les facteurs de risque liés à la victimisation des adolescents, à la criminalité chez les adolescents et à la possibilité de victimisation et de comportements criminels plus tard dans la vie.	*Objectif de prévention du crime chez les adolescents* Fournir de l'information aux collectivités sur les meilleures façons de s'attaquer au problème de la victimisation des adolescents et de la criminalité chez les adolescents.	*Objectif de prévention du crime chez les adolescents* Sensibiliser le public sur les manières de réduire ou de minimiser les facteurs de risque et les situations à risque qui contribuent à augmenter la victimisation des adolescents et la criminalité chez les adolescents, de favoriser la participation des adolescents à la société au cours de leur transition vers l'âge adulte, et de créer des partenariats avec les intervenants de la collectivité, notamment les adolescents, afin d'améliorer la qualité de vie des adolescents dans les collectivités canadiennes.

Priorité	Programme de mobilisation des collectivités	Fonds d'investissement	Programme de partenariat	Programme d'intervention des entreprises
	Activités : Activités communautaires axées sur les méthodes formelles et informelles, en mettant l'accent sur les méthodes axées sur les adolescents et par lesquelles les jeunes aident d'autres jeunes. *Priorité :* Évaluation des besoins, ateliers, projets pilotes suscitant des mesures préventives chez les adolescents et au sein de la collectivité. *Considérations :* Contribuer à élaborer ou à développer davantage des connaissances, des compétences et des approches existantes au sein des collectivités.	*Activités :* Recherche et démonstration, évaluation, synthèse des connaissances sur les approches communautaires liées à la victimisation des adolescents et à la criminalité chez les adolescents. *Priorité :* Recherche et démonstration pour déterminer les «meilleures pratiques»; démonstration et évaluation de modèles nouveaux, innovateurs et polyvalents; évaluation des modèles prometteurs existants. *Considérations :* Les approches novatrices pourraient inclure de nouvelles approches ou des approches globales qui existent déjà, notamment dans les collectivités où les risques et les besoins sont élevés. Elles doivent inclure les approches qui tiennent compte des différences entre les sexes et de la diversité. Doit faire le lien à un processus visant à déterminer et à diffuser les « meilleures pratiques ». Doit aider à élaborer des modèles interdisciplinaires globaux. L'accent devrait être mis autant sur le recours aux réseaux informels que sur le recours aux réseaux officiels.	*Activités :* Élaboration d'information, d'outils et de ressources destinés à régler les problèmes et préoccupations communautaires liés à la victimisation et à la criminalité chez les adolescents. *Priorité :* Les questions prioritaires seront déterminées au niveau des collectivités (avec la participation des adolescents), mais elles auront une portée globale, c'est-à-dire qu'il s'agira d'outils pratiques visant à aider les parents, les fournisseurs de services aux adolescents et les intervenants à appuyer les adolescents dans leur transition à l'adolescence, d'outils visant à appuyer les adolescents et à faciliter l'appui et le mentorat entre pairs. *Considérations :* Les jeunes doivent participer aux projets. Les projets doivent tenir compte des différences entre les sexes et de la diversité. Ils doivent inclure la participation de la collectivité ou des parties au partenariat et doivent favoriser le développement des capacités.	*Activités :* La création de partenariats dans le secteur privé et la participation des jeunes vivant dans des situations à risques, et soutien des activités communautaires (par exemple, les activités récréatives) qui favorisent les comportements sociaux positifs. *Priorité :* Accroître la sensibilisation face à l'importance d'un bon rôle parental et d'une interaction efficace entre la collectivité et les adolescents. Élaborer des stratégies visant à inciter les milieux de travail à faire preuve de souplesse afin de favoriser les relations familiales et de répondre en particulier aux besoins des parents ayant des adolescents. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'emploi qui aideront les adolescents, notamment ceux qui vivent dans des situations à risque, et surtout les adolescents qui vivent de façon indépendante de leur famille. *Considérations :* Les adolescents doivent participer aux projets. La priorité de l'activité sera déterminée par la collectivité. Elle doit tenir compte des différences entre les sexes et de la diversité ou être spécifique.